



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU 16 AVRIL 2018

---

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Gypsie BLOCH, M. Alexis GOVCIYAN, M. Sébastien DULERMO, Mme Sylvie LEYDET, Mme Claire GANNET, Mme Isabelle VUGHT, M. Bertrand LIGER et Mme Claire MOREL.

Étaient excusés : Mme Adeline GUILLEMAIN qui a donné pouvoir à Mme Gypsie BLOCH, M. Sylvain MAILLARD qui a donné pouvoir à M. Alexis GOVCIYAN, Mme Pauline VÉRON qui a donné pouvoir à Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL.

Sont arrivés en cours de séance : Mme Claire GANNET et M. Bertrand LIGER (arrivée à 18 h 40) et M. Sylvain MAILLARD (arrivée à 19 h 30).

---

DÉLIBÉRATION 09.2018.025 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.  
Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Sébastien DULERMO est désigné comme secrétaire de la séance du Conseil d'arrondissement du 16 avril 2018.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.026 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 12 MARS 2018.  
Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

**Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 12 mars 2018 est approuvé.**

Madame le Maire ouvre la séance et annonce que M. Jonathan SOREL qui est absent a demandé de retirer son vœu de l'ordre du jour.

## INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT.

Madame le Maire remercie l'équipe de la Mairie du 9<sup>e</sup> et son cabinet qui ont organisé avec passion et sérieux la première journée des familles du 9 le 24 mars dernier. Ce fut un beau succès en termes d'affluence mais aussi en termes de retombées pour les partenaires publics et privés qui tenaient des stands et pour les parents qui ont accédé à des mines d'informations et de conseils dans les ateliers pendant que leurs enfants jouaient dans les salons Aguado et dans le jardin, avec la ludothèque ou le château gonflable. On peut d'ores et déjà prendre date pour une prochaine édition d'ici la fin de l'année ou en début d'année prochaine.

Dans le mois écoulé, plusieurs temps forts sont à noter : le 15 mars ont été réunis les habitants du 9<sup>e</sup> qui ont obtenu la nationalité française en 2017, c'était un moment émouvant où chacun a pu témoigner de son parcours de vie ; le 19 mars ont été invités l'ensemble des élèves des dix écoles publiques et des deux écoles privées élémentaires du 9<sup>e</sup> à découvrir le spectacle de début d'année « Tom Sawyer » au théâtre Mogador, théâtre mythique de l'arrondissement. C'était absolument fascinant de voir l'émerveillement des enfants découvrant ce lieu majestueux et la mise en scène. Le 26 mars a été inauguré, avec le Conseil de quartier Anvers-Montholon et le Conseil municipal des enfants du 9<sup>e</sup>, « les boîtes à livres du 9 ». C'est une première à Paris. Dans chaque square de l'arrondissement se trouve dorénavant une boîte à livres afin de permettre l'accès de tous à la lecture. Le 7 avril s'est tenue une nouvelle édition du printemps du sport, « Bougeons le Neuf », sous un temps magnifique, et c'était une belle démonstration de ce qu'il est possible de faire en termes de sport urbain.

Pour faire écho à un échange tenu lors de la dernière séance du Conseil d'arrondissement autour du rôle de la région Île-de-France dans le 9<sup>e</sup>, Madame le Maire a réuni vendredi dernier, avec Mme Gypsie BLOCH, l'ensemble des proviseurs de l'arrondissement pour une réunion de travail très dense, très positive, très enrichissante, autour de la Vice-présidente de la région Île-de-France, Mme Marie-Carole CIUNTU qui est en charge des lycées. L'éducation, les lycées, les écoles représentent un enjeu important pour Madame le Maire. Et sur un autre sujet qui a des retombées immédiates et positives sur le 9<sup>e</sup>, la région a annoncé encore récemment des subventions en faveur des aménagements cyclables. Le Conseil régional sera amené en mai prochain à voter le plan de restructuration des bus parisiens qui permettra la création d'une nouvelle ligne de bus dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, une nouvelle ligne électrique, la future ligne 40.

Madame le Maire annonce quelques dates sur les événements à venir : le 17 avril, séance de cinéma pour les seniors de l'arrondissement ; le dimanche 29 avril à 11 heures 30, cérémonie à la mémoire des déportés ; du 2 au 14 mai, exposition transmission avec les sculptures de Sylvie MALYS ; une conférence le mardi 8 mai à 12 heures, commémorations de la victoire du 8 mai 1945 ; le 14 mai, rencontre avec l'auteur Alberto TOSCANO en présence d'Eric FOTTORINO sur « Un vélo contre la barbarie nazie », là aussi c'est le travail de mémoire qui se poursuit dans le 9<sup>e</sup> arrondissement ; dimanche 20 mai, « Run My City », une grande manifestation qui a débuté dans le 9<sup>e</sup> arrondissement et qui cette année est étendue à d'autres arrondissements de Paris. Enfin, le 22 mai à 18 heures 30, Conseil d'arrondissement.

## RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

M. Alexis GOVCYIAN souhaite saluer Madame la commissaire Rachel ABREU qui a terminé sa mission dans le 9<sup>e</sup>. Elle occupait le poste de commissaire du 9<sup>e</sup> par intérim pour succéder à M. Thierry LEGRIS, trop tôt disparu. Elle est partie vers d'autres responsabilités. Cette jeune commissaire mène une carrière brillante. C'est le commissaire central M. Alain CHASTRUSSE qui lui succède. M. Alexis GOVCYIAN et Madame le Maire l'ont rencontré avant sa prise de fonction. Elle lui a expliqué un certain nombre de choses sur l'arrondissement, sur les priorités et la cartographie au niveau de la sécurité, du respect de l'espace public ainsi que la nécessaire fluidité de l'information pour disposer d'informations en temps réel aussi rapidement que possible car il y a eu quelques petits soucis ces derniers temps, notamment rue de Maubeuge pendant la manifestation des cheminots début avril, ceci a été problématique. Des procédures et des dispositifs sont mis en place pour que ce soit beaucoup plus fluide et beaucoup plus rapide. Madame le Maire a parlé de tous les sujets, dans tous les quartiers, et en même temps a rappelé l'importance des questions de sécurité de l'espace public et a évoqué dans ce cadre le travail à mener.

Madame le Maire a rencontré Monsieur le Préfet Michel DELPUECH il y a un mois et a, lors de la réunion sur la police de sécurité du quotidien, évoqué sa demande de disposer de ce que l'on appelle la BTC, la Brigade territoriale de contact, désormais prévue dans le cadre de la police de sécurité du quotidien. Elle a souhaité une brigade territoriale au niveau du quartier nord, c'est-à-dire place Clichy et place Pigalle. En même temps c'est une brigade qui couvre la partie Faubourg-Montmartre parce que, là aussi, il y a quelques difficultés et une police de sécurité au plus près en termes de proximité ne pourrait être qu'efficace dans ce cadre. Cette demande a été accueillie favorablement et a été appuyée par Madame la commissaire Rachel ABREU qui, avant son départ, a également souhaité que cette brigade territoriale de contact soit mise en place. Cela devrait se faire à la rentrée en septembre.

Par ailleurs, parce qu'il faut travailler au quotidien, tous les habitants de la cité Bergère ont été réunis, parce que, problème complexe que connaît bien Mme Sylvie LEYDET, en tant qu'élue référente de ce quartier, il y a toujours d'énormes soucis de trafic de drogue. Un certain nombre de procédures ont été mises en place avec le commissariat, il faut voir comment cela va s'organiser. Cette cité sera vraisemblablement sécurisée en la fermant puisqu'une porte devrait être installée pour que cette cité soit davantage sécurisée, notamment en lien avec les hôtels.

Au niveau de la DPSP, cette fameuse direction installée depuis le mois de décembre, on a toujours de très bonnes relations avec cette direction. Elle est mobilisée par les services de la Mairie, par le cabinet pour que les agents puissent intervenir et soulager les forces de police qui sont occupées et sollicitées par ailleurs.

M. Alexis GOVCYIAN annonce la mise en place, à titre de test, de « petits déjeuners solidaires », encadrés par les travailleurs sociaux d'Emmaüs Solidarité. Ces petits déjeuners souhaités par Madame le Maire sont prévus les 15, 22 et 29 avril et 15, 22 et 29 mai prochains et à titre expérimental.

Une quinzaine de sans-abris seront réunis dans le cadre de ces petits déjeuners et à l'issue de cette période de test, Madame le Maire a souhaité une organisation régulière de ces petits déjeuners dès la rentrée, en tous les cas pour l'hiver prochain. Cela veut dire qu'on poursuit, en complément des relations avec les maraudes, le travail d'accompagnement au plus près sur le terrain de toutes les personnes en situation précaire et difficile.

Madame le Maire remercie Monsieur le premier adjoint et revient sur le travail auprès des maraudes et sur l'organisation de petits déjeuners « solidaires » également l'été car ces personnes vivent dans le plus grand dénuement toute l'année, même quand il fait très chaud. Il est vrai qu'il y a toujours un instinct de solidarité pendant les grands froids, mais il ne faut jamais oublier qu'ils sont dans la difficulté toute l'année et que souvent les maraudes offrent un dîner, offrent un repas le soir mais que le matin, il n'y a pas beaucoup de dispositifs dédiés. C'est pour répondre à cette problématique que sont lancés les petits déjeuners le 15 mai prochain, ils auront vocation à être organisés chaque semaine.

Mme Sylvie LEYDET indique à M. Alexis GOVCYIAN qu'elle est allée à la rencontre des commerçants de la rue de Maubeuge suite aux incidents. Ils ont fait part unanimement de leur satisfaction d'avoir été avertis en amont par la Préfecture de police des risques qu'ils encouraient et certains ont préféré baisser leur rideau. Tous ont salué cette initiative de la Préfecture de police et ils remercient les équipes. Elle souhaite en faire part pour que l'information soit remontée à qui de droit.

#### RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Sébastien DULERMO expose que la direction de la propreté vient d'installer aujourd'hui même l'atelier de l'après-midi tant souhaité par Mme Delphine BÜRKLI depuis l'élection en 2014. Ce nouvel atelier de l'après-midi est composé dès aujourd'hui de six agents et dix à partir du mois de juin. Ils travailleront sur le nord de l'arrondissement en partie l'après-midi et il y aura une présence d'agents sur la partie nord qui n'était pas encore assurée. À partir du mois de juin, il y aura dix agents et comme cet atelier vient de passer à un horaire 7.42, on peut espérer gagner en absentéisme et de ce fait pouvoir essayer de rebasculer un à deux postes l'après-midi plutôt que les avoir le matin également. On peut potentiellement monter à douze agents sur cet atelier d'ici la fin d'année et on fera un retour d'expérience au mois de septembre avec un peu plus d'éléments.

La division travaille sur le plan propreté qui sera présenté au prochain Conseil, il sera intitulé « Plan de propreté 2018-2019 » parce que la majorité des actions menées à partir de la rentrée auront certainement une répercussion la plus visible possible sur l'arrondissement à la fin de l'année et sur le premier trimestre 2019. C'est pour cette raison qu'il a été souhaité un plan propreté sur deux années avec la mesure phare qui entrera en vigueur au mois de septembre, à savoir la refonte de tous les plans de lavage de l'arrondissement. Cela ne s'est jamais fait à l'échelle d'un arrondissement, donc on est fier de ce travail mené par la division. Il était souhaité aussi depuis de nombreux mois, voire de nombreuses années, c'est un travail assez lourd qui demande beaucoup de minutie. Un agent travaille à temps plein sur ce sujet et on espère vraiment que cela changera les choses sur l'arrondissement.

Une marche exploratoire a été effectuée la semaine dernière avec les services de la propreté accompagnés des services de la DPSP, service qui s'occupe de la verbalisation sur l'arrondissement. On a notamment demandé aux agents de privilégier le secteur Adolphe-Max notamment au niveau des déjections canines. On vient de terminer les jardinières autour de la place Adolphe-Max, qui sont malheureusement victimes de leur succès par rapport aux chiens et surtout aux maîtres qui pensent que ces jardinières sont faites pour leurs animaux. On a donc demandé d'intensifier les contrôles et deux séances auront lieu avec un maître canin. L'une au printemps et une action de sensibilisation à l'automne. Il faut vraiment arriver à garder cet espace propre pour que les plantes puissent s'épanouir correctement.

D'ici l'été des poubelles de plus grande contenance devraient être installées sur le boulevard Haussmann, c'était une demande ancienne. On s'aperçoit que même si les corbeilles de rue de la Ville de Paris sont doublées, on n'arrive pas à maintenir cet espace propre et il faudrait que des agents viennent toutes les heures vider les sacs. Ce seront des poubelles qui compactent en direct, c'est donc un mobilier plus important mais on a la place sur les boulevards entre les arbres. Une nouvelle corbeille de rue remplacera quatre à six corbeilles en termes de capacité. On espère avoir ces corbeilles avant l'été pour avoir un retour d'expérience après les soldes qui sont souvent des périodes où l'on a du mal à garder cet espace propre.

Madame le Maire ajoute qu'il est fondamental de rappeler la mise en place du nouvel atelier d'après-midi et remercie M. Sébastien DULERMO pour ce travail d'orfèvre qui consiste à améliorer l'entretien de l'espace public malgré des moyens insuffisants. Elle souhaite pouvoir avancer sur une brigade dédiée au quartier du boulevard Haussmann, quartier exceptionnel, mais les moyens mis en place actuellement sont absolument dérisoires.

INFORMATIONS PAR MME LE MAIRE DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT SUR LES PROJETS DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE PARIS (CONSEIL MUNICIPAL ET CONSEIL GÉNÉRAL) INTÉRESSANT LE 9<sup>E</sup> SANS RELEVER DE LA COMPÉTENCE D'AVIS DU CONSEIL DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT.

Madame le Maire indique deux projets de délibération du Conseil de Paris qui intéressent le 9<sup>e</sup> : une dotation de subvention d'équipement pour le collège Paul GAUGUIN à hauteur de 8 325 € qui consiste en la fourniture et l'installation de système de tri en laverie et une subvention de 14 200 € au titre de l'accompagnement scolaire et de l'apprentissage de la langue française pour deux associations bien connues : Tout Autre Chose et Mosaïques 9.

DÉLIBÉRATION 09.2018.027 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ÉTAT SPÉCIAL 2017.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste DE FROMENT, Conseiller de Paris

Madame le Maire annonce le point 5 de l'ordre du jour, moment important de l'année pour une mairie, car c'est l'adoption du compte administratif de l'état spécial 2017, un exercice important et surtout réglementaire du Conseil auquel les élus sont désormais aguerris car il s'agit de leur troisième compte administratif.

En application du code général des collectivités territoriales, le Conseil de Paris doit également délibérer de son compte administratif 2017 lors de sa séance de juin, préalablement l'état spécial du 9<sup>e</sup> est une annexe du budget parisien. Le Conseil de ce soir doit pouvoir adapter son propre compte administratif qui sera rapporté par M. Jean-Baptiste de FROMENT. Les tableaux joints à la présente délibération transmis le 30 mars par les services de la direction des finances et des achats reprennent les comptes exacts et détaillés de l'exécution budgétaire 2017 qui ont été vérifiés et rapprochés par la direction des finances et des achats de la Ville de Paris et la direction régionale des finances publiques. En plus de ces documents réglementaires relatifs à l'état spécial du 9<sup>e</sup>, Madame le Maire a souhaité, par souci de transparence et de complète information des élus du conseil que leur soit transmis un tableau retraçant l'exécution budgétaire et comptable 2017 des opérations programmées au titre des dépenses d'investissement relevant des IIL, Investissement d'intérêt local, mais qui ne font pas l'objet d'un vote du Conseil. Ces dépenses déjà présentées au Conseil lors de l'examen du budget primitif 2017 relèvent du budget général de la Ville de Paris mais sont décidées par les mairies d'arrondissement et permettent de financer annuellement les travaux d'entretien d'espaces, d'équipements municipaux dans les écoles, dans les crèches, aux conservatoires par exemple, d'aménagement sur l'espace public. Pour prendre deux exemples récents, les aménagements des rues Montyon, Manuel, Bruxelles, relèvent de la décision de la mairie d'arrondissement. Un document joint retrace l'exécution budgétaire et comptable 2017 des opérations programmées et Madame le Maire a également souhaité que soit transmis un tableau récapitulatif des dépenses en 2017 des cinq conseils de quartier du 9<sup>e</sup>. Elle remercie M. Michaël DUMONT, directeur général des services, Mme Aurore ESCALIER, responsable des services financiers qui, comme à l'accoutumée, ont préparé ces documents avec beaucoup de soin et beaucoup de professionnalisme. Ce compte administratif souligne une nouvelle fois la volonté de l'exécutif de mener son budget à l'euro près.

Madame le Maire cède la parole à M. Jean-Baptiste DE FROMENT et rappelle que l'article L2121-14 du CGCT précise que le Maire doit se retirer au moment du vote. Elle lui confie la présidence de la séance sur ce point précis de l'ordre du jour. Il rapportera le compte administratif et répondra aux éventuelles questions avant que Madame le Maire ne se retire de la séance le temps du vote.

M. Jean-Baptiste de FROMENT indique qu'il sera synthétique mais évidemment à l'écoute des élus s'ils ont des questions. Le compte administratif est un moment important puisque le budget représente ce que les élus projettent de dépenser. Le compte administratif représente ce qui a été effectivement dépensé, donc c'est une photographie très intéressante de l'année 2017.

On peut en retenir qu'on clôt le compte administratif de l'état spécial 2017 avec une évolution de - 2,3 % du montant mandaté par rapport à 2016. C'est le témoignage des efforts faits en terme de maîtrise des dépenses sans pour autant sacrifier sur les dépenses considérées comme particulièrement stratégiques et urgentes. Le taux d'engagement reste supérieur à 90 %, 92 %, presque, et ce taux est même de 95 % si l'on prend simplement la DGL et la DAL parce que sur la dotation d'investissement on est dans une situation un peu particulière.

La dotation de gestion locale témoigne bien des efforts faits en matière de maîtrise des dépenses. Premier élément, plus de 50 000 € ont été gagnés en parvenant enfin à renégocier le bail de la maison des associations. Madame le Maire, Mme Isabelle VUGHT dénonçaient depuis très longtemps la situation de ce loyer exorbitant et l'exécutif a réussi à obtenir de la Mairie de Paris une renégociation du loyer qui permet d'économiser 50 000 €.

Madame le Maire ajoute que les propositions faites avec Madame VUGHT, sont toujours d'actualité, que ce soit la fusion avec le 8<sup>e</sup> arrondissement ou des locaux plus adaptés puisque aujourd'hui les personnes à mobilité réduite n'ont pas accès à l'intégralité de l'équipement. Les élus travaillent toujours à une solution pour un meilleur service public, pour les associations et pour limiter les coûts. Elle précise que les 50 000 € d'économie ont été reversés au budget général de la Ville de Paris tout à fait officiellement la semaine dernière pour montrer qu'ils ne seront pas utilisés. C'est suffisamment rare pour être souligné.

M. Jean-Baptiste de FROMENT veut ensuite féliciter la direction générale des services et son directeur qui sont parvenus à rationaliser les marchés de prestation de nettoyage pour le conservatoire, ce qui a permis d'économiser 20 000 € qui vont servir à financer la location du théâtre du lycée Jacques-Decour pour assurer des cours complémentaires pour le périscolaire notamment. Les moindres dépenses engagées s'expliquent par là mais il y a aussi trois autres facteurs plus ou moins dépendants des élus : une surestimation par les services centraux du patrimoine des dépenses d'eau des écoles pour 2017 pour plus de 100 000 €, un non-engagement de 50 000 € à cause de la fermeture partielle de certains équipements au cours de l'année comme la crèche du 18 rue Tour-d'Auvergne, les piscines Valeyre. 5<sup>e</sup> élément, et les prévisions erronées encore des services centraux concernant les centres d'animation, avec une dépense estimée réduite de 77 000 € sur la Tour des Dames. Cela fait plus de 200 000 € non engagés du fait de dépenses au départ mal évaluées par les services centraux.

Il y a eu des frais exceptionnels pendant cette année sur la DGL avec les quatre élections qui ont eu lieu et qui supposent qu'on assure la restauration du personnel municipal et des bénévoles qui ont tenu les bureaux de vote. Madame le Maire a fait le choix de financer la présence de vigiles. On se rappelle que la mairie centrale n'était pas, c'est le moins qu'on puisse dire, sensibilisée à cette question avant de se rallier finalement à la position de Madame le Maire et financer les vigiles lors des présidentielles au second tour. De même, il a été choisi de financer la présence d'un vigile chaque nuit sur la place Adolphe-Max pendant l'été pour une somme de 13 500 €. Ce sont des frais de gardiennage supplémentaires qui n'étaient pas automatiquement inscrits dans le budget mais c'est le choix qui a été fait par l'exécutif.

Madame le Maire précise que le fait de mettre des agents de surveillance en plus place Adolphe-Max au printemps et en été, ce qui va être renouvelé, est là pour compenser la carence de la DPSP qui, compte tenu de ses moyens et des moyens alloués dans chaque arrondissement et du retard qui a été pris dans la mise en place de cette structure, est incapable d'assurer pleinement la sécurité des squares, la journée et la nuit. L'exécutif du 9<sup>e</sup> est donc contraint de lancer ce marché pour protéger la place Adolphe-Max avec la présence d'un vigile à partir du mois de juin.

M. Jean-Baptiste de FROMENT indique une autre source de dépenses supplémentaires parfaitement assumée et qui est liée à la concertation autour des projets nombreux d'aménagements de l'espace public qui seront mis en œuvre à partir de 2018 : la rue des Martyrs, la rue Blanche, la rue Clichy, la rue Mogador, la rue Bleue, la rue de Montyon, la mise en place de la zone 30 sur le secteur nord-est de l'arrondissement. Tout cela suppose d'engager des réunions, de faire des questionnaires, d'envoyer des courriers, ce qui explique une légère hausse des frais d'affranchissement même s'il reste très inférieur à ce qu'on a pu connaître par le passé.

La dotation de gestion locale permet de tenir un engagement fort de Madame le Maire et de l'exécutif dans le cadre de son contrat de mandature. Il s'agit de la végétalisation du 9<sup>e</sup>. La création de nouveaux espaces végétalisés sur les IIL a évidemment une répercussion en termes de fonctionnement et nécessite un entretien que la mairie du 9<sup>e</sup> a décidé de prendre en charge, y compris en suppléant les carences de la mairie centrale.

S'agissant du deuxième volet, la dotation d'animation locale, M. Jean-Baptiste de FROMENT rappelle qu'elle correspond à l'animation locale proprement dite et à l'enveloppe dite des travaux urgents qui représentent plus de 60 % de cette enveloppe. Sur les travaux urgents, la dépense est supérieure à l'année dernière : un peu plus de 260 000 € contre 235 000 € en 2016, mais cela correspond aux priorités des élus, à savoir l'entretien des bâtiments, notamment ce qui concerne la petite enfance. Ont été réalisées 23 opérations dans les crèches, 37 opérations dans les écoles, 13 opérations dans les locaux de la mairie et la salle Rossini, 24 dans les équipements sportifs et 4 dans les espaces verts. Les services de l'atelier n'ont donc pas chômé pendant cette année 2017.

Ensuite, la dotation d'animation locale *stricto sensu* permet d'offrir aux habitants du 9<sup>e</sup> une programmation de manifestations quasiment 7 jours sur 7, 365 jours par an. M. Jean-Baptiste de FROMENT indique les manifestations nouvelles : les cartes de vœu pour les migrants réalisées par les enfants du conseil municipal des enfants, les ateliers « Papas du Neuf » ainsi que deux conférences autour de la parentalité, les « les Dédicaces du Neuf » etc. et rappelle que beaucoup de manifestations organisées depuis 2014 le sont grâce à du mécénat privé sans lequel il ne serait pas possible de faire autant avec une enveloppe aussi réduite que celle de la DAL.

Concernant la dotation d'investissement, il rappelle qu'elle permet de réaliser des investissements pour le bon fonctionnement des équipements quand il s'agit de petits équipements avec, prioritairement pour l'année 2017, l'aménagement du RAM/RAP, connu sous le nom des « Poussins du Neuf », qui est le nouveau lieu d'accueil dédié à la petite enfance dans les anciens locaux de l'antenne de police et qui est déjà d'ores et déjà un énorme succès. Cette dotation d'investissement permet aussi d'assurer une mise à niveau constante de la salle de spectacle Rossini très sollicitée par les acteurs associatifs de l'arrondissement ainsi que par les établissements scolaires.

On a également les dépenses des conseils de quartier. Quand on parle du faible taux de mandatement, on rencontre souvent une difficulté pour les conseils de quartier à dépenser toute leur enveloppe sur une année, d'où le système mis en place qui consiste quelques fois à reporter sur une année suivante pour pouvoir engager, et quelques fois de façon mutualisée, des dépenses plus importantes. Il pense notamment à l'idée de mutualiser une partie des reliquats des conseils de quartier pour la restauration de la peinture murale rue Hippolyte-Lebas, pour laquelle on a enfin obtenu l'accord de la copropriété puisqu'il s'agit d'un lieu privé, en lien avec la DRAC. Cette dépense sera engagée l'année prochaine et ce sont des dépenses importantes qui expliquent le faible mandatement de cette partie de l'enveloppe sur cette année, et donc la relative contre-performance, entre guillemets, mais qui se justifie encore une fois par la mutualisation et le report à l'année suivante.

Mme Claire MOREL remercie pour les éléments transmis sur papier en séance. Au nom de son Groupe elle n'a pas beaucoup de questions mais observe que cela reflète les choix politiques de l'exécutif. De plus, cela correspond au budget soumis au vote. Le taux d'engagement inférieur sur les dépenses d'investissement avait été relevé notamment en conseil de quartier, ce qui posait la question de la vitalité des conseils de quartier, de leur capacité à faire des propositions au-delà des cendriers qui étaient une option plutôt pilotée par la Mairie. En parallèle, Mme Claire MOREL avait vu l'enveloppe consacrée au budget participatif, et c'est un peu dommage que cette enveloppe soit réduite et ne soit pas maintenue sur 2019. On note la stabilité entre 2015 et 2016, une nouvelle augmentation des dépenses sur les postes communication et réception de près de 8 %. Certes des explications ont été fournies mais quand même, c'est reparti encore à la hausse, après une notable hausse en 2015 également et ce sont des charges lourdes qui sont au détriment d'autres priorités. Pour ces raisons, son Groupe s'abstiendra.

Mme Isabelle VUGHT, à propos des conseils de quartier, estime que l'on pâtit des lenteurs administratives et donc sur les fresques publicitaires parce qu'il a bien fallu que les conseils de quartier conservent leur argent pour pouvoir financer l'ensemble de l'opération. Ils ont des projets et découvrent toutes les complexités administratives et les autorisations à demander ici ou là et c'est pour cela que c'est reporté d'une année sur l'autre. Au sujet du budget participatif et la réduction, bien que ce soit pas dans le sujet du compte administratif, elle précise que c'est une recommandation qui avait été faite par Mme Pauline VÉRON elle-même, dans la mesure où on sait très bien qu'il y a beaucoup de projets en cours, qu'il faut d'abord les réaliser, sinon il y a une grande déception de la part des habitants. Elle avait elle-même recommandé avec d'autres représentants d'arrondissement de modérer les projets et le budget. Mme Isabelle VUGHT demande, par simple curiosité, si on connaît le taux d'exécution des autres arrondissements et comment se situe le 9<sup>e</sup> par rapport aux autres arrondissements de Paris.

M. Jean-Baptiste de FROMENT indique que l'arrondissement se situe plutôt bien, plutôt en haut. L'objectif du taux d'engagement est de 90 % et comme on est à 92, on est au-dessus, et même particulièrement bien si on s'en tient à la DGL et à la DAL.

Madame le Maire note que Mme Isabelle VUGHT a répondu sur la question de la vitalité des conseils de quartier, ils sont extrêmement dynamiques et de beaux projets sont d'ores et déjà programmés. Sur les frais dits de communication, M. Jean-Baptiste de FROMENT y a répondu parfaitement, il a anticipé l'interrogation sur les efforts de concertation, qui sont réels, pour mener à bien les projets de co-construction d'aménagement et les décisions à prendre à l'échelle de l'arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET, toujours à propos des conseils de quartier, note que, d'expérience avec son conseiller de quartier, ils préfèrent garder ou investir ou mutualiser leurs investissements plutôt que faire du saupoudrage par-ci par-là.

Madame le Maire se retire et cède la parole à M. Jean-Baptiste de FROMENT pour procéder au vote.

M. Jean-Baptiste de FROMENT propose de voter pour le compte administratif 2017 pour les raisons exposées précédemment.

**Est adopté par 10 voix pour et 2 abstentions (Mme Pauline VÉRON et Mme Claire MOREL) le compte administratif 2017 de l'État Spécial du 9<sup>e</sup> arrondissement tel qu'il est annexé à la présente délibération.**

Madame le Maire revient en séance et remercie toutes celles et tous ceux qui contribuent à tout ce bon travail au sein de son équipe municipale.

DÉLIBÉRATION 09.2018.028 (2018.DVD.41) - TARIFICATION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA BANDE DE STATIONNEMENT ET DE L'ESPACE PUBLIC VIAIRE LIÉES À L'ÉVÉNEMENTIEL DANS PARIS INTRAMUROS.

Rapporteur : M. Alexis GOVCYAN, Premier adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Alexis GOVCYAN expose qu'il s'agit d'une délibération qui a pour objet d'instituer une redevance pour l'occupation de l'espace public parisien lors d'événements publics ou privés. Il s'agit de faire payer l'occupation des places de stationnement réservées lors des opérations de ventousage. Les frais de dossier seront de 45 € auxquels il faudra ajouter 15 € par jour et par véhicule. Il précise que certaines manifestations seront exonérées de cette redevance, en particulier les manifestations qui ont pour objet d'animer le quartier, de développer le lien social et la solidarité ou de soutenir des actions sociales humanitaires ou caritatives. Concrètement cela signifie que les conseils de quartier ne seront pas dans ce dispositif et ils pourront continuer à organiser toutes leurs manifestations, tous leurs événements gratuitement. Dans la mesure où l'organisation d'événements mobilise des zones de stationnement résidentielles, il apparaît normal qu'une redevance soit instituée vis-à-vis des habitants pour le stationnement résidentiel et des professionnels pour les zones de livraison, c'est en effet plus juste. Il propose de donner un avis favorable à cette délibération.

M. Jean-Baptiste de FROMENT ajoute qu'il n'aime pas beaucoup les redevances et les taxes supplémentaires mais qu'il s'agit d'une mesure d'égalité entre ceux qui paient quotidiennement le stationnement et ces personnes qui n'étaient pas concernées jusqu'à présent.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DVD.41.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.029 (2018.DPE.11) - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYCTOM SUR SES DISPOSITIFS DE SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DU PLPDMA PARISIEN.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Sébastien DULERMO propose de donner un avis favorable à cette délibération pour autoriser la Maire de Paris à signer une convention avec le SYCTOM qui est le syndicat qui gère les déchets sur la région parisienne dans le cadre de son plan d'accompagnement pour les opérations de prévention et de tri des déchets. Le soutien financier est de 75 000 €, complété par un soutien en nature avec du personnel, des formations et autres qui sont donnés pour le compte de la Ville de Paris qui peuvent être dans les écoles, par exemple, ou dans les centres de loisirs.

Madame le Maire observe que comme les initiatives dans le 9<sup>e</sup> ne manquent pas et ne relèvent pas de cette future convention, elles sont toutes financées sur l'ESA (Etat Spécial d'Arrondissement), que ce soit le compostage, la collecte des biodéchets dans les écoles, la convention avec le chaînon manquant. On gère les surplus alimentaires, la collecte des mégots qui ne font pas l'objet d'une subvention de la Ville de Paris mais reposent sur l'ESA, on vient d'en parler largement dans le compte administratif 2017.

M. Jean-Baptiste de FROMENT constate que les performances de la Ville en matière de tri, de diminution etc. ne sont pas formidables. On a un taux de tri de 15 %, ce qui est vraiment très faible. On a des taux d'incinération, par exemple, très importants et il faudra penser à des solutions plus structurelles. On avait même évoqué l'idée d'une fiscalité incitative, c'est un peu dangereux mais il faut aller beaucoup plus loin si l'on veut y arriver.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DPE.11.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.030 (2018.DLH.96) - 37, RUE SAINT-GEORGES (9<sup>E</sup>) - INDEMNISATION AMIABLE EN RÉPARATION DE DOMMAGES DONT LA RESPONSABILITÉ INCOMBE À LA VILLE DE PARIS.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Sébastien DULERMO expose qu'il s'agit d'autoriser la Ville de Paris à verser la somme de 5 760 € à l'association consistoire israélite de Paris dont l'ascenseur a été endommagé par les infiltrations d'eau. L'immeuble étant la propriété de la ville, il s'agit d'un règlement à l'amiable et un avis favorable est attendu pour cette délibération.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DLH.96.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.031 (2018.DLH.60) - RELOGEMENT DES PARISIENS CONCERNÉS PAR UNE OPÉRATION DE RÉNOVATION, DE RÉHABILITATION OU DE DÉMOLITION.

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET juge que, comme toujours, il y a la théorie et il y a la pratique. Dans le logement social, la théorie c'est une répartition des logements égale et équilibrée entre la Mairie centrale et les mairies d'arrondissement. Dans la pratique cette répartition est réalisée après de multiples prélèvements au titre des dispositifs d'urgence ou des mutations internes. Il est proposé aujourd'hui un nouveau dispositif de prélèvement avant la répartition. Il s'agit des relogements rendus nécessaires « en cas de péril, de sinistre, de catastrophe par exécution d'une opération de résorption de l'habitat insalubre, de rénovation, de réhabilitation ou de démolition ». La délibération précise que les logements concernés sont des logements familiaux, donc de grande taille et à des loyers faibles. Dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, il n'est attribué que très peu, trop peu de logements adaptés aux familles, d'abord parce que la vacance y est faible mais aussi parce que la ville privilégie souvent la création de petits logements. Avec cette modification, cela signifie donc que l'on aura plus que des petits logements à attribuer et cela se fait au détriment des familles du 9<sup>e</sup> arrondissement. Comme l'exécutif ne peut et ne veut l'accepter, Mme Sylvie LEYDET propose un avis défavorable.

Mme Claire MOREL ne comprend pas la façon dont Madame LEYDET présente la délibération. D'abord elle fait suite à une loi publiée le 25 janvier 2007 qui permet ce type de procédure et surtout l'objectif ce n'est évidemment pas systématiquement de retirer tous les logements familiaux du contingent de la Mairie du 9<sup>e</sup> sachant qu'en plus ce dispositif est valable pour le contingent de l'État et d'Action Logement, mais il est dans le cadre bien précis d'opérations de renouvellement urbain qui vont concerner un certain nombre de sites, pas dans le 9<sup>e</sup> parce qu'il n'y a pas de grands ensembles de logements sociaux et pas de grands ensembles concernés par ces opérations de renouvellement urbain. Il y en a certains dans le 20<sup>e</sup>, dans le 13<sup>e</sup> qui sont des ensembles énormes. Ils sont concernés par des opérations de renouvellement et c'est tant mieux pour les locataires parce ces ensembles ont pas mal vieilli et les locataires vont devoir être relogés le temps des travaux. Soit on le fait au compte-gouttes comme on peut le voir, cela a pu arriver notamment dans le 9<sup>e</sup> où il y a eu des relogements où ça met énormément de temps avant de reloger les locataires sociaux à qui la loi demande à ce qu'on fasse trois propositions, et pendant ce temps-là, les travaux ne commencent pas. Il y a de moins en moins de loyers perçus, ça coûte une somme considérable de le faire. De plus c'était au bailleur social concerné par l'opération de renouvellement urbain de faire son propre logement, donc uniquement sur un parc réduit car non mutualisé avec les autres bailleurs. Cela coûtait beaucoup d'argent et prenait beaucoup plus de temps. L'objectif est d'être un peu efficace et se dire que pendant ces opérations de renouvellement urbain, on va mutualiser tout le parc des bailleurs sociaux et donc centraliser la demande afin de reloger plus vite les habitants concernés par ces opérations de renouvellement urbain.

Elle pense que tout le monde est d'accord pour dire que quand on peut rénover les logements sociaux, il faut que les travaux aillent plus vite. L'objet n'est évidemment pas d'assécher les contingents des mairies d'arrondissement. Mme Claire MOREL est membre de la commission au logement dans le 9<sup>e</sup>, elle en a été la présidente et voit bien comment c'est difficile. C'est une question d'efficacité et de mutualisation au niveau de Paris. Il est évident que des logements arriveront encore à la commission aux mairies d'arrondissement mais il n'y a pas que Paris qui est soumise à cette contrainte, c'est aussi Action Logement et l'État. Ce dispositif est un dispositif assez pragmatique pour que ça aille plus vite lors des opérations de renouvellement urbain. Son Groupe votera évidemment pour cette délibération.

Madame le Maire aimerait bien croire Mme Claire MOREL, mais une fois de plus, ce prélèvement supplémentaire de logements se fait au détriment des mairies d'arrondissement et quand on lit très attentivement cette délibération, on se rend compte qu'il s'agit de mettre fin à la répartition entre mairie centrale et mairies d'arrondissement en matière d'attribution de logements sociaux. L'expérience montre que dans les logements attribués ou proposés aux bailleurs, ce sont toujours les mairies d'arrondissement et le contingent de mairies d'arrondissement qui est concerné. Madame le Maire ajoute que, comme Mme Claire MOREL le dit très justement et très honnêtement, la tâche est difficile et elle va être encore rendue un peu plus difficile par ce projet de délibération s'il est adopté en Conseil de Paris.

M. Jean-Baptiste de FROMENT comprend la problématique générale mais il n'y a pour autant aucune nécessité de diminuer ce qui est à la main des arrondissements. On fait référence à la loi de 2007 qui est une disposition générale, mais on est là dans le cadre parisien où il y a des dispositions spécifiques qui prévoient notamment qu'il y ait une répartition 50-50 entre mairie centrale et mairies d'arrondissement. Il se pose donc la question de la légalité de ce dispositif et de la façon dont il s'articule sachant qu'on a déjà plusieurs prélèvements qui constituent une entorse au principe posé par la loi d'une répartition égale entre arrondissements et mairie centrale.

**Un avis défavorable est émis par 11 voix contre et 2 voix pour (Mme Pauline VÉRON et Mme Claire MOREL) sur le projet de délibération 2018.DLH.60.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.032 (2018.DLH.89) - RÉALISATION 50 RUE DE CLICHY (9<sup>E</sup>) D'UN PROGRAMME DE CRÉATION DE 21 LOGEMENTS SOCIAUX - MODIFICATION DES GARANTIES DE LA VILLE (2.298.167 EUROS) DEMANDÉE PAR LA SOCIÉTÉ FONCIÈRE D'HABITAT ET HUMANISME.

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET indique qu'au 50 rue de Clichy, des travaux sont actuellement réalisés pour transformer l'ancien lycée en programme de logements privés et logements sociaux. Les logements sociaux ont été acquis par la société foncière d'habitat et d'humanisme. La présente délibération a pour objet de modifier la garantie de la Ville à l'emprunt de Habitat et Humanisme pour ce programme qui a intégré un logement social supplémentaire. Elle propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme Isabelle VUGHT précise que l'association Habitat et Humanisme vient de Lyon puisque c'est là qu'elle a été créée au départ. C'est vraiment un exemple remarquable de promoteur et de gestionnaire de logements sociaux. Elle veut donc lui rendre hommage.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DLH.89.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.033 (2018.DLH.100) - RÉALISATION DANS LES 2, 5, 9, 10, 11, 12, 15, 17 ET 18<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-CONVENTIONNEMENT DE 53 LOGEMENTS SOCIAUX (17 PLA-I ET 36 PLUS) PAR AXIMO.

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2018.035 (2018.DU.6) - CESSION DE LOTS DE COPROPRIÉTÉ 35-37 RUE DE TRÉVISE (9<sup>E</sup>).

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2018.036 (2018.DU.41) - VENTE À AXIMO DE 9 LOTS DE COPROPRIÉTÉ (4 LOGEMENTS, 2 CHAMBRES ET 4 CAVES) DANS L'IMMEUBLE 35, RUE DE TRÉVISE (9<sup>E</sup>) EN VUE DE LA RÉALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX.

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET explique qu'elle va rapporter en commun les délibérations DLH100, DU6 et DU41. Elles ont en commun de concerner la création de logements sociaux dans le diffus, une politique sur laquelle l'exécutif a exprimé son désaccord à plusieurs reprises dans le Conseil. La DLH100 a pour objet d'autoriser la société AXIMO, filiale de Paris Habitat, d'acquérir un logement au 23 rue du Faubourg-Poissonnière. La DU6 consiste en la vente de lots de copropriété préemptés par la ville au 35 rue de Trévise à la même société et la délibération DU41 permet de démontrer l'absurdité de la politique foncière de la ville. Toujours au 35 rue de Trévise la ville avait préempté 14 lots de copropriété. Elle doit en revendre cinq dont elle ne voit finalement pas l'utilité. Trois seront prochainement vendus à un copropriétaire de l'immeuble pour agrandir son logement et les deux autres sont en cours de négociation mais la Ville s'en sort bien puisque la valeur des trois lots vendus a été estimée à 30 000 € et que la Ville les vend à 70 000 € au copropriétaire voisin. En conséquence, Mme Sylvie LEYDET propose de donner un avis défavorable à la DLH100 et à la DU41 et un avis favorable à la DU6.

Mme Claire MOREL annonce que son Groupe votera cette délibération. Elle ne comprend pas les difficultés à voter ces délibérations. Le logement diffus permet d'accroître la part du logement social au regard des obligations légales et de mixité dans les quartiers. On sait la demande notamment dans le 9<sup>e</sup> de logement social puisque cela a été rappelé lors des précédents débats donc les augmenter autant que faire se peut n'est pas une mauvaise nouvelle. Sur les deux autres délibérations effectivement, il y a certains logements qui ne se prêtent pas à la transformation en logement social pour des raisons de hauteur sous plafond, donc autant les revendre et bien gérer les choses pour que ça ne soit pas des espaces inutilisés et le reste sera transformé en logement social comme c'était initialement prévu.

Donc elle ne voit pas de difficulté de voter ces délibérations qui augmentent le parc de logement social dans le 9<sup>e</sup>, y compris en logements familiaux.

Mme Isabelle VUGHT se déclare choquée par le fait que la Ville de Paris participe à la pression foncière et à l'augmentation des prix du logement à Paris par ce genre de spéculation. On ne sait pas ce qu'ils font, ils achètent, ils revendent, et c'est assez dommage quand on sait que le prix du logement parisien au mètre carré atteint ou même dépasse les 10 000 € aujourd'hui.

**Un avis défavorable est émis par 11 voix contre et 2 voix pour (Mme Pauline VÉRON et Mme Claire MOREL) sur le projet de délibération 2018.DLH.100.**

**Un avis favorable est émis par 12 voix pour et 1 abstention (Mme Isabelle VUGHT) sur le projet de délibération 2018.DU.6.**

**Un avis défavorable est émis par 11 voix contre et 2 voix pour (Mme Pauline VÉRON et Mme Claire MOREL) sur le projet de délibération 2018.DU.41.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.037 (2018.DASCO.24) - SUBVENTIONS (1.008.409,19 EUROS) ET CONVENTIONS ANNUELLES D'OBJECTIFS POUR DES PROJETS D'ANIMATION MIS EN ŒUVRE DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PARISIENNES AU TITRE DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP).

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH annonce qu'il s'agit du choix des intervenants extérieurs via l'appel à projets concernant les activités du mardi et du vendredi après-midi pour les écoles parisiennes. Pour mémoire il y a un marché sur lequel les associations peuvent répondre et les appels à projets sur lesquels les arrondissements réunis en commission avec la DASCO peuvent retenir les associations portées par des projets en proximité avec les écoles et les projets d'école. Elle rappelle que l'exécutif avait déjà dénoncé l'année dernière le fait que le nombre des ateliers proposés dans ce cadre diminue d'année en année, c'était encore le cas pour la rentrée 2018, ce qui est regrettable puisque c'est le choix d'association qui permet d'avoir des projets en cohérence avec les projets d'école, avec le territoire, avec les contraintes des écoles. Il est vraiment décevant que pour des raisons budgétaires, ce canal de choix d'intervenants extérieurs s'amenuise d'année en année. Pour le 9<sup>e</sup> arrondissement, il y aura cette année de l'escrime, du judo et de la création théâtrale après avoir beaucoup bataillé en commission d'arrondissement pour retenir les associations sportives, escrime et judo puisque ce sont vraiment des demandes fortes à la fois des familles mais aussi des écoles pour ces activités de temps périscolaires. Mme Gypsie BLOCH invite à voter favorablement pour ce projet de délibération.

Mme Claire MOREL indique que son Groupe votera cette délibération. En revanche elle pense que les animateurs de la Ville de Paris savent aussi faire des ateliers inscrits dans le cadre du projet de l'école et du territoire et qu'il est très important qu'il y ait un tissu associatif, c'est d'ailleurs une fierté de la Ville de Paris.

Madame le Maire précise qu'il a fallu négocier ligne par ligne avec les services administratifs pour que les associations méritantes investies du 9<sup>e</sup> arrondissement soient retenues parce que si on en était resté à la maquette donnée par la mairie centrale et les services administratifs, aucune association du 9<sup>e</sup> n'aurait été retenue. Elle remercie Mme Gypsie BLOCH d'avoir tenu sa position et fait en sorte que les spécificités locales de l'arrondissement puissent être entendues et que les associations au plus près du territoire, au plus près des enfants puissent pouvoir intervenir dans les écoles de l'arrondissement.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DASCO.24.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.038 (2018.DAC.212) - SUBVENTIONS (905.000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 30 SOCIÉTÉS.

Rapporteuse : Mme Claire GANNET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Claire GANNET indique que, comme chaque année, la ville se positionne en soutien des cinémas indépendants parisiens et deux d'entre eux concernent l'arrondissement à savoir le Max Linder situé sur les grands boulevards et les Cinq Caumartin. Il faut également voter pour le Louxor puisque son siège se situe rue des Martyrs mais elle réitère une nouvelle fois sa remarque qui consiste à dire que les subventions le concernant devraient plutôt être votées par le 10<sup>e</sup> arrondissement. Pour en revenir au cinéma du 9<sup>e</sup>, la présente délibération se propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 35 000 € au Max Linder, somme identique aux années précédentes. Le Max Linder, qui a fêté tout récemment ses 30 ans en 2017, propose une offre d'arts et d'essais indispensable à la richesse cinématographique tout en laissant la place à des grands tubes du cinéma, de grande qualité, c'est donc un équilibre assez subtil de programmation auquel se livre le Max Linder. Par ailleurs, ses différentes actions comme « Les Nuits au Max » rencontrent un véritable succès et méritent tout le soutien des élus. Elle a rencontré récemment la directrice du Max Linder, Mme Claudine CORNILLAT, en lien avec la directrice des cinémas indépendants de Paris qui rappelait à quel point le soutien aux cinémas indépendants est essentiel. La délibération concerne également les Cinq Caumartin. Ce cinéma se situe au cœur du quartier Saint-Lazare dans lequel l'offre culturelle est assez limitée, il participe donc pleinement à la cohésion sociale et à la vie économique du quartier. Cette année ce cinéma a fait une demande d'aide de 20 000 € à la Ville, qui le lui accorde à travers cette délibération et salue ainsi son travail depuis tant d'années pour proposer un cinéma toujours riche et varié. Mme Claire GANNET propose de voter en faveur de cette délibération.

Madame le Maire ajoute que la municipalité du 9<sup>e</sup> est soutien du cinéma indépendant mais aussi du théâtre privé et souhaite trouver après la fermeture des Feux de la Rampe la semaine dernière un repreneur dans les plus brefs délais. Elle y travaille ardemment et a espoir de trouver une destination et des repreneurs crédibles et forts financièrement pour redonner à ce lieu magique de l'arrondissement toute son aura.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DAC.212.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.039 (2018.DJS.9) - SUBVENTIONS (12.000 EUROS) À DIX ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES (9<sup>E</sup>).

Rapporteure : Mme Isabelle VUGHT, Conseillère du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Isabelle VUGHT explique qu'il s'agit d'un projet de délibération pour neuf associations de l'arrondissement. Les évolutions de ces diverses associations sportives d'établissements scolaires sont parfois inexplicables, certaines sont stables, d'autres augmentent, d'autres baissent, on ne sait pas pourquoi. On le sait d'autant moins qu'il n'y a pas de consultation avec la mairie du 9<sup>e</sup> sur les évolutions de ces subventions, mais simplement une information. Tout ce que l'on peut dire c'est que le montant total augmente de 800 € mais qu'en réalité ça ne résulte que de l'ouverture de nouvelles subventions pour l'association du lycée Condorcet qui ne bénéficiait pas jusqu'à présent de cette subvention. Au total, c'est la même somme répartie un petit peu différemment, selon des critères que l'on ne comprend ni ne connaît. Elle propose de donner cependant un avis favorable à cette délibération.

Mme Claire MOREL dit que son Groupe votera pour cette délibération qui soutient les associations sportives, importantes pour le 9<sup>e</sup>. Par ailleurs rien n'empêche d'aller demander des explications, on en a certaines sur la situation financière, sur la baisse ou pas du nombre de licenciés. Rien n'empêche d'aller plus avant sur les demandes d'explication. Les associations qui ont une situation financière favorable ont besoin de moins de subvention ou moins d'argent, puisqu'on regarde la trésorerie, le niveau de fonds de roulement. On ne subventionne pas les associations qui ont moins besoin de subvention, on gère aussi par rapport aux dépenses qu'elles font, donc il est un peu logique qu'il y ait des réévaluations. Il faut regarder le bilan sur tout Paris. Une association qui n'était pas soutenue depuis deux ans l'est cette année, donc on peut difficilement dire qu'il y a une réduction du soutien financier.

Madame le Maire note qu'il y a un décalage entre les discours et les actes. Malgré les Jeux olympiques, rien n'est fait à Paris pour faciliter le sport de proximité. Depuis quatre ans, et pas seulement pour le 9<sup>e</sup> arrondissement, toutes les associations sportives ont vu leurs subventions baisser. Elle invite Mme Claire MOREL à convenir que la gestion des équipements sportifs n'est pas acceptable, que les associations doivent subir les grèves à répétition ou les aléas dans les équipements. C'est là aussi un manque à gagner pour les associations. S'il ne peut pas utiliser tel ou tel équipement parce que les agents sont en grève ou qu'il y a un problème d'équipement, ou parce que la maintenance n'a pas été suffisamment bien faite, la municipalité pallie sur les IIL pour rattraper le retard en matière de remise à niveau des équipements.

On a obtenu les Jeux olympiques, c'est formidable, mais les subventions aux associations sportives baissent constamment depuis quatre ans. Alors il faut faire preuve d'imagination et c'est la raison pour laquelle Madame le Maire a accompagné l'initiative du SC9 de se marier avec le SCUF du 17<sup>e</sup> arrondissement pour qu'ils deviennent une structure beaucoup plus importante, pour diversifier l'offre auprès des Parisiens qui veulent pratiquer du sport à Paris malgré la topographie, malgré les aléas, pour maintenir un coût de cotisation qui reste le moins élevé possible, pour ne pas grever le pouvoir d'achat. La vie est chère à Paris pour faire faire du sport à ses enfants ou tout simplement pour en faire soi-même.

Donc il faut élargir le plus largement possible le panel d'activités, faire en sorte qu'on mutualise les équipements, c'est ce qui va être fait avec le 17<sup>e</sup> en ayant scellé l'union entre le SCUF et le SC9.

M. Sylvain MAILLARD note que Madame le Maire a commencé à répondre partiellement à l'une de ses questions récurrentes. S'adressant à Mme Isabelle VUGHT, il explique que la raison des variations est très simple. La mairie centrale regarde une association qui est bien gérée, qu'elle soit sportive ou autre, elle regarde sa trésorerie, son fonds de roulement. Si elle est bien gérée, on lui donne moins, si elle est mal gérée, on lui donne plus. Il regrette, alors que Paris a la chance d'accueillir en 2024 les Jeux olympiques, qu'aucun effort concret ne soit fait pour que l'ensemble des Parisiens aient plus accès à des équipements sportifs et plus accès à une meilleure qualité du sport, donc au delà de l'affirmation, de la communication, le résultat est qu'il n'y a rien de plus. Malheureusement, on est obligés de voter cette délibération parce que sinon les associations n'auront pas cet argent dont ils ont cruellement besoin pour mener leurs activités. Il votera la délibération tout en se désolant de cette situation.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DJS.9.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.040 (2018.DAE.180) - SUBVENTION (15.000 EUROS) ET CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION TOUT AUTRE CHOSE (9<sup>E</sup>).

Rapporteure : Mme Isabelle VUGHT, Conseillère du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Isabelle VUGHT espère obtenir l'unanimité sur une subvention de fonctionnement de la Ville de Paris à Tout Autre Chose. Cette association a dû déménager de la rue Rodier vers la rue Milton. Depuis quelques années, elle avait perdu sa table d'hôtes, or elle a cruellement besoin de se financer par cette table d'hôtes. Elle va pouvoir la réouvrir et elle a donc besoin de réaliser d'importants travaux dans son nouveau local, notamment équiper la cuisine en matériels professionnels. De ce fait la délibération qui est proposée propose une subvention à hauteur de 15 000 €, délibération pour laquelle elle demande de voter favorablement.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DAE.180.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.041 (2018.DDCT.36) - SUBVENTIONS AU TITRE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DES ACTIONS EN DIRECTION DES FAMILLES (23.150 €) ET SIGNATURE DE CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS AVEC 2 ASSOCIATIONS DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT.

Rapporteure : Mme Isabelle VUGHT, Conseillère du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Isabelle VUGHT précise que la délibération concerne encore une fois Tout Autre Chose et Mosaïques 9. Ce sont deux associations très bien implantées dans l'arrondissement qui œuvrent notamment pour constituer un réseau de familles et offrir des loisirs pour les enfants, les familles avec enfants. Les montants de la subvention sont de 4 650 € pour Mosaïques 9 et 18 500 € pour Tout Autre Chose.

Les dossiers de présentation des associations sont absolument remarquables, intéressants, bien faits, ce qui change de certaines demandes de subvention. Elle demande de voter favorablement cette délibération.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DDCT.36.**

Madame le Maire annonce l'examen de trois vœux de l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement puis pour terminer le vœu de Madame MOREL. D'abord un vœu relatif à la scolarisation obligatoire en maternelle des enfants de 3 ans, une annonce faite par le président MACRON il y a quelques semaines qui a des conséquences sur le quotidien des collectivités, rapporté par Mme Gypsie BLOCH.

VŒU 09.2018.042 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÛRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9<sup>E</sup>, RELATIF À LA SCOLARISATION OBLIGATOIRE EN MATERNELLE DES ENFANTS DE 3 ANS.

Mme Gypsie BLOCH explique que c'est pour anticiper et préparer au mieux ces conséquences sur les collectivités qu'est proposé ce vote du vœu sur la scolarisation obligatoire en maternelle des enfants de 3 ans. C'est une disposition qui sera prise pour la rentrée de septembre 2019. Elle rappelle qu'aujourd'hui la maternelle n'est pas un passage obligé, l'école est obligatoire à partir de 6 ans. La rendant obligatoire à partir de 3 ans, on imagine des effectifs plus importants dans les maternelles. Qui dit effectif plus important peut dire personnel plus important, personnel d'animation pour les TAP, des locaux, l'organisation de l'étude, de la restauration scolaire le midi puisque dans l'arrondissement beaucoup d'enfants restent déjeuner à la cantine le midi. Donc pour anticiper et se préparer au mieux, plusieurs actions sont demandées à la Maire de Paris, la première étant de réunir les maires d'arrondissement pour exposer à chacun les conséquences d'organisation d'une telle réforme sur le temps scolaire mais surtout sur le temps périscolaire. Il faut également présenter les mesures envisagées par la ville et l'exécutif propose dans ce cadre la rédaction du livre blanc de la maternelle à Paris pour reprendre toutes les propositions des acteurs qui seront concernés par ces changements, et notamment les préconisations de la mission d'informations et d'évaluation de la politique périscolaire. L'exécutif propose aussi de consulter les conseils d'école sur l'opportunité d'une refonte des temps et rythmes scolaires et périscolaires dont on sait qu'ils sont fondamentaux pour les élèves entre 3 et 6 ans et qu'ils ne sont pas adaptés aujourd'hui, et également d'expérimenter la création d'un service municipal de garde d'enfants à domicile après 16 heures 30. Les journées sont longues pour les enfants en maternelle quand ils doivent rester au goûter. C'est aussi une organisation compliquée en termes de personnel de la ville pour pouvoir garder les enfants jusqu'à 18 heures 30 en maternelle et non 18 heures comme c'est le cas en élémentaire. Ces quatre demandes à la Maire de Paris constituent l'objet de ce vœu pour anticiper au mieux cette réforme de la rentrée 2019. Mme Gypsie BLOCH invite à voter pour ce vœu.

Mme Claire MOREL veut préciser que l'instruction obligatoire est à partir de 3 ans, pas la scolarisation. L'instruction est obligatoire de 6 ans à 16 ans, donc les parents peuvent instruire eux-mêmes leurs enfants sans qu'ils soient scolarisés avec un contrôle de l'Éducation nationale.

Autant mettre le bon terme, malgré le fait que beaucoup de gens fassent la confusion. Par ailleurs, certes cela va augmenter le nombre d'enfants en maternelle mais pas tant que ça puisqu'on a quand même un taux d'enfants scolarisés pas loin de 98 % à l'âge de 3 ans. On approche les 100 % à l'âge de 4 ans, donc on ne s'attend pas à un déferlement et à une augmentation importante du nombre d'enfants. Sans connaître les chiffres dans le 9<sup>e</sup>, a priori on est quand même pas loin d'avoir cette scolarisation dès l'âge de 3 ans du fait que l'école publique est gratuite. La garde d'enfants est payante, donc c'est un avantage en France sur l'éducation en maternelle qui fait que c'est déjà dans les mœurs en France. C'est un progrès de faire cette instruction obligatoire à partir de l'âge de 3 ans mais ça ne va pas non plus augmenter considérablement les besoins de locaux, ni les besoins d'enseignants sachant qu'en plus le 9<sup>e</sup> a perdu 15 % d'enfants en maternelle entre la rentrée 2014 et 2017 avec le reflux des naissances dans l'arrondissement ce qui laisse quelques marges de manœuvre.

Les réunions d'informations avec les mairies d'arrondissement devraient bien se passer. Dans le vœu il y a la remise en question des rythmes scolaires avec la consultation des parents alors qu'il n'y avait pas de projet de refonte des rythmes scolaires de la part de la Mairie de Paris. Enfin, concernant la création d'un service municipal de garde d'enfants agréée à domicile pour aller chercher les enfants de maternelle, il se trouve qu'il y a les centres de loisirs, l'accueil du soir, ça existe, ils sont municipaux et c'est un service de qualité avec des professionnels et on ne voit pas trop pourquoi doubler ce système-là par autre chose. Voilà les raisons pour lesquelles son Groupe votera contre ce vœu qui mélange pas mal de sujets et qui ne semble pas répondre à la question de l'instruction à partir de 3 ans.

M. Alexis GOVCYAN juge cette réponse déplacée, pour ne pas dire autre chose... Voilà une bonne mesure du gouvernement qui décide que l'instruction devienne obligatoire à partir de 3 ans et qu'est-ce que le vœu propose ? Que cette situation soit examinée et qu'on regarde ce qui doit être fait, ce qui ne doit pas être fait, par qui, avec qui, etc. En quoi est-ce déplacé ? C'est tout à fait le rôle d'élus de proposer un tel vœu, que ce soit une réalité. Il est très salubre et il faut voter pour.

Madame le Maire intervient sur la nouvelle diminution des naissances à Paris. Les chiffres à l'échelle de Paris sont préoccupants et sont étroitement liés avec le problème du logement. Quand on a 20 000 enfants qui, entre 2010 et 2020 n'auront pas pris le chemin de l'école, quand une école dans le 3<sup>e</sup> arrondissement va définitivement fermer ses portes en septembre prochain, il y a de quoi se poser des questions sur l'avenir d'une ville comme Paris. Est-ce que l'on continue à vouloir une ville coupée en deux ou est-ce qu'on essaie plutôt de rassembler et faire en sorte que les gens puissent se loger et faciliter leur quotidien, accompagner la parentalité ? Le vœu présenté par Mme Gypsie BLOCH ce soir est là pour anticiper des décisions qui seront prises et traduites par le Gouvernement mais c'est le rôle des élus locaux de pouvoir anticiper ces réformes. Madame le Maire estime que l'instruction le plus tôt possible est un véritable enjeu. Ce vœu ne vise qu'à anticiper et à se donner les moyens de répondre au mieux aux besoins et aux attentes des familles de l'arrondissement.

Mme Isabelle VUGHT juge que le vœu est excellent, de toute façon il faut mieux préparer une rentrée plus tôt que découvrir les problèmes quand c'est trop tard. En revanche, elle trouve triste de faire des choses obligatoires à 3 ans.

Mme Sylvie LEYDET veut dire que le vœu vise à organiser l'arrivée de très petits puisque quand on parle de scolarisation obligatoire à 3 ans, en fonction de l'âge de la naissance de l'enfant, il arrivera à l'école vers 2 ans et demi, l'année de ses 3 ans. C'est une organisation difficile pour les établissements. Les petits vont-ils être autonomes, est-ce qu'ils vont être propres ? On parle d'école, on ne parle pas de garderie, ce n'est pas la crèche, c'est une école et les institutrices ne sont pas là pour faire de la garderie.

M. Sylvain MAILLARD veut rappeler pourquoi il est souhaité que l'ensemble des enfants aillent à l'école dès 3 ans. Cela permet de détecter dès 3 ans les différentes difficultés que peut avoir un enfant, différents troubles. Plus on le traite tôt, plus on peut trouver une solution. Un encadrement est très important très tôt, dès la crèche. On constate que les enfants qui sont à la crèche sont beaucoup plus suivis, c'est très important. Tout ce qui est organisé, que ce soit à travers ce vœu ou sous une autre forme, pour que ça se passe bien et que ce soit un moment particulièrement privilégié, est important. On sait que les apprentissages commencent tôt, ils ne commencent pas à 6 ans, ils commencent bien avant et il est important de privilégier le début d'apprentissage. Tout se joue à ces âges-là.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;*

*Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;*

*Vu le vœu présenté par Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris ;*

**Est adopté par 11 voix pour et 2 voix contre (Mme Pauline VÉRON et Mme Claire MOREL) le vœu suivant :**

*Considérant les annonces du Président de la République le 27 mars 2018 lors des assises de l'école maternelle ;*

*Considérant en particulier la scolarisation obligatoire des enfants à partir de 3 ans dès la rentrée de septembre 2019 ;*

*Considérant qu'une telle mesure, va modifier*

- *Le nombre d'élèves dans les écoles maternelles, en particulier à Paris ;*
- *Le rythme quotidien de tous ces enfants qui devront être présents en classe toute la journée.*

*Considérant les dispositifs scolaires existants, notamment la scolarisation des très petites sections à partir de 2 ans (TPS) ;*

*Considérant qu'au-delà des enjeux importants de la scolarisation des enfants de 3 ans, se posent aussi les questions de propreté, d'autonomie, de sieste ;*

*Considérant les effectifs nécessaires, tant sur le temps scolaire, que périscolaire, en particulier les AVS et les ATSEM, pour contribuer à un accueil de qualité dans le respect des compétences de chacun ;*

*Considérant qu'en 2015-2016, la Mission d'information et d'évaluation dédiée à la politique périscolaire parisienne avait pointé les problèmes d'organisation des temps en maternelle, et avait notamment préconisé de « Généraliser une offre d'activités pour les petites sections et très petites sections, qui assure une alternance d'activités, de repos ou de jeux (contes, chants, dessins...) afin de respecter au mieux le rythme de chaque enfant, notamment ses besoins de sommeil, et préserver le temps du goûter. » ;*

*Considérant, après concertation avec les directeurs et les Responsables éducatifs ville (REV), les propositions et les alertes pour les écoles maternelles transmises à la Maire de Paris, et notamment : la fatigue des enfants, le caractère inadapté et décalé des temps et activités périscolaires, la nécessité d'harmoniser les horaires quotidiens ;*

*Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> demandent à la Maire de Paris :*

- De réunir avant l'été, en lien avec le Rectorat de Paris, les maires d'arrondissement afin d'exposer les conséquences quantitatives et organisationnelles d'une telle réforme aussi bien sur le temps scolaire que périscolaire ;*
- De présenter les mesures envisagées par la Ville, notamment dans le cadre d'un « Livre blanc de la maternelle à Paris », reprenant les propositions de tous les acteurs concernés, les préconisations de la MIE de 2016 restées à ce jour sans suite, et des maires d'arrondissement, présidents de caisse des Écoles ;*
- De consulter les conseils d'écoles sur l'opportunité d'une refonte des temps et rythmes scolaires et périscolaires ;*
- D'expérimenter, à partir des ressources existantes, la création d'un service municipal de gardes d'enfants agréées à domicile, pour aller chercher les enfants de maternelle à 16h30 et les garder jusqu'à 19h, et dont le coût pour les familles pourrait être indexé sur leur tarif périscolaire, en fonction du quotient familial.*

Madame le Maire poursuit avec un vœu relatif à l'application de la loi relative à un service minimum d'accueil dans les écoles parisiennes. C'est un vœu de clarification pour que les parents comprennent qui fait quoi. Malheureusement la Maire de Paris ne souhaite pas appliquer la loi en période de grève et mettre en place un service minimum. Ce vœu doit permettre de clarifier la responsabilité de chacun.

VŒU 09.2018.043 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9<sup>E</sup>, RELATIF À L'APPLICATION DE LA LOI RELATIVE À UN SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL DANS LES ÉCOLES PARISIENNES.

Mme Gypsie BLOCH souligne que c'est effectivement une clarification mais que l'on reste sur le thème de l'anticipation et de l'organisation au service des élèves parisiens et de leur famille. La loi du 20 août 2008 a institué un droit d'accueil pour les élèves pendant le temps scolaire, les jours de grève.

Les municipalités doivent à ce titre assurer cet accueil obligatoire dès lors qu'il y a plus de 25 % d'enseignants grévistes. Lors de la dernière grève d'enseignants qui a été très suivie, de nombreux enfants n'ont pas pu être accueillis dans les écoles faute de mise en place de ce service minimum d'accueil par la Ville de Paris. Il convient de préciser qu'en plus des personnels de la ville, les animateurs qui sont censés assurer le service minimum sont aussi en grève. Mme Gypsie BLOCH veut préciser aussi que la loi de 2008 avait été amendée afin de prévoir que la Maire puisse confier par convention cette organisation du service minimum d'accueil à une caisse des écoles, sur demande du Président de celle-ci, donc du Maire d'arrondissement. L'objet de ce vœu est de demander à la Maire de Paris de déléguer aux maires d'arrondissement, l'organisation du service minimum d'accueil dans les écoles parisiennes les jours de grève. L'exécutif pense qu'avec la proximité du terrain, sa connaissance du territoire, sa capacité à trouver des personnels pour accueillir les enfants les jours de grève, la réactivité sera plus forte de la part d'un Maire d'arrondissement que de la Maire de Paris qui doit le faire sur tout un territoire. Il est vraiment temps d'appliquer cette loi pour pouvoir accueillir les élèves parisiens dans de bonnes conditions y compris les jours de grève. C'est pour cela que Mme Gypsie BLOCH invite à voter pour ce vœu.

Mme Claire MOREL note que la mise en place de ce service minimum existe, il fonctionne en fonction des appréciations qu'on peut avoir, mais il y a un processus bien défini assez clair, dont les maires d'arrondissement sont au courant. En fait le service minimum se met en place avec les déclarations de grève qui ont eu lieu 48 heures à l'avance, qui sont montées à la DASCO, qui les transmet aux circonscriptions des affaires scolaires, aux CASPE, ce qui permet de détecter les écoles où les taux de grévistes sont supérieurs à 25 %. Dès lors, cela entraîne la mise en place du service minimum. Les CASPE examinent la possibilité d'un service d'accueil dans les écoles et ça se passe sur le mode du volontariat avec des agents qui ont la qualification professionnelle nécessaire. S'il n'y a pas assez de volontaires, quel que soit l'arrondissement ou le niveau où cela se passe, ou s'il y a des volontaires qui n'ont pas les qualifications professionnelles, ce ne sont pas des volontaires. Donc à ce niveau-là, comment l'arrondissement permettrait d'améliorer les choses, il n'y a pas de réquisition possible, la loi ne le permet pas. C'est du volontariat, donc de ce fait le droit de grève doit être respecté. On ne voit pas trop en quoi cette décentralisation, cette déconcentration, quel que soit le terme, permettrait d'augmenter le nombre de volontaires. Le dispositif est connu des agents, on ne voit pas en quoi le faire au niveau de l'arrondissement augmenterait le nombre de personnes qui seraient susceptibles d'assurer le SMA, le service minimum d'accueil ? On ne voit pas trop l'intérêt, donc son Groupe votera contre puisque le processus est bien défini, il est transparent, il est connu de tous et toutes.

Madame le Maire répond que Mme Claire MOREL ne peut ignorer qu'il y a un réel malaise des agents de la Ville de Paris, notamment des animateurs du périscolaire, avec une baisse de 20 % des budgets, un absentéisme de 30 % depuis le mois de septembre à l'échelle de tout Paris. Même les agents de la Ville de Paris déplorent le manque de moyens à la fois humains et matériels.

M. Sylvain MAILLARD note une volonté de proximité, une volonté affichée d'efficacité probablement mais c'est un vœu sur lequel il va s'abstenir. Vouloir est très bien mais quels vont être concrètement les outils supplémentaires par rapport à une mairie centralisée qui a des effectifs, qui a une puissance d'organisation qui est quand même plus forte que celle de la mairie d'arrondissement ? Il ne voit pas ce que cela apporterait au-delà d'une volonté de proximité qu'il juge positive.

Mme Gypsie BLOCH précise que l'on ne veut pas modifier la loi, on veut juste qu'elle soit appliquée et que la Maire de Paris se saisisse de cette opportunité de pouvoir déléguer ce pouvoir d'organisation aux maires d'arrondissement. Il n'est pas question de modifier la loi, ça c'est le premier point sur lequel il faut être très clair. Le processus est établi. L'information arrive aux arrondissements. Telle école est en grève, le service minimum ne sera pas appliqué dans l'école de l'arrondissement, c'est l'information reçue systématiquement les jours de grève. Au-delà de cette information, il est souhaité que le service minimum soit appliqué dans les écoles. Comme cela a été rappelé effectivement, il s'effectue sur la base du volontariat. Alors où est le problème ? La Ville de Paris vient puiser dans son vivier de personnel qui aujourd'hui n'est absolument pas volontaire pour rendre soit ce service à la Ville de Paris, soit parce qu'il est lui-même en grève. Donc il y a un problème de ressources humaines qui bloque la mise en place du service minimum d'accueil. Au niveau de l'arrondissement, avec cette proximité, les élus pensent pouvoir mettre en place un fichier de volontaires en puisant dans les associations, les personnes à la retraite, dans les associations de parents d'élèves, dans les personnels de la Ville également, qui bien évidemment auront aussi leur casier vérifié, leur aptitude à encadrer des enfants. C'est cette capacité de proximité qui permettra de pallier, peut-être pas si toutes les écoles sont grévistes, comme ça a été le cas dernièrement, au manque d'agents de la Ville volontaires pour assurer ce service minimum.

Madame le Maire précise que, par exemple, pour la dernière grève, 25 % d'enseignants étaient en grève et pratiquement toutes les écoles élémentaires ont fermé. Donc il y a une marge de progression.

Cette grève avait lieu un mardi, toutes les grandes villes de France et même les moins grandes d'ailleurs, étaient capables le vendredi précédent, pour que les familles anticipent la grève, de dire « Il y aura un service minimum d'accueil » ou « Il n'y aura pas de service minimum d'accueil dans telle ou telle école ». À Paris la liste des écoles fermées est parvenue à 18 heures le lundi, donc il y a un problème d'anticipation dans la gestion des familles de Paris. Madame le Maire pense, sans être trop critique et trop cruelle avec la gestion actuelle au niveau central, que les familles ne doivent pas être prises au dépourvu le mardi matin devant une école fermée. Mais qu'avec 25 % d'enseignants en grève, toutes les écoles soient fermées est absolument déplorable. Des enseignants sont venus, ils n'avaient pas d'enfants devant eux parce qu'il n'y avait pas d'animateurs ou parce que la Ville de Paris n'était pas capable d'ouvrir l'école.

M. Jean-Baptiste de FROMENT s'interroge pour savoir si l'arrondissement est un meilleur échelon, et s'il y a des raisons de le penser même si elles ont été peu développées. On est un échelon de proximité, donc on va peut-être trouver des solutions qu'on ne trouve pas à l'échelon central. Le véritable problème est qu'il n'y a absolument aucune volonté de la Ville de Paris de mettre ce service en place.

Il y a même en réalité une volonté de ne pas le mettre en place, puisqu'il n'y a jamais eu une seule occurrence d'un service minimum en matière scolaire assuré depuis que la loi a été mise en place, ce qui distingue la Ville de Paris de nombre de collectivités où en général il est à peu près assuré sauf si le taux de grève atteint des sommets. Donc ce vœu propose simplement de se substituer à quelqu'un qui ne veut pas faire.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;*

*Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;*

*Vu le vœu présenté par Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris ;*

**Est adopté par 10 voix pour, 2 voix contre (Mme Pauline VÉRON et Mme Claire MOREL) et 1 abstention (M. Sylvain MAILLARD) le vœu suivant :**

*Vu la loi n° 2008-790 du 20 août 2008 ;*

*Considérant que la loi a institué un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps solaire les jours de grève ;*

*Considérant que les municipalités doivent à ce titre assurer un accueil dès lors qu'une école compte plus de 25% d'enseignants grévistes ;*

*Considérant que l'Académie doit au préalable établir une liste par école des grévistes (s'étant obligatoirement déclarés dans un délai de 48 heures avant) et que cette liste est par la suite transmise au Maire ;*

*Considérant que le ou la Maire doit alors aussi établir une liste des agents susceptibles d'assurer le service d'accueil et la transmettre au Rectorat, qui devra s'assurer qu'aucun agent de cette liste ne figure dans le fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes et qui la transmettra aux directeurs d'écoles ;*

*Considérant que l'ensemble de ces informations est disponible sur le site de la ville paris.fr de même que sur un fichier pdf associé ;*

*Considérant néanmoins que lors de la séance du Conseil de Paris de décembre 2017, l'adjoint en charge des questions éducatives a indiqué que « le service minimum d'accueil est assuré sur la base du volontariat » des agents ;*

*Considérant que cela aboutit à ce qu'aucun service d'accueil ne soit effectivement mis en œuvre dans les écoles parisiennes par la Maire de Paris ;*

*Considérant qu'en refusant ainsi d'appliquer la loi, la Maire de Paris pénalise les familles contraintes de trouver une solution alternative, alors qu'elles sont légitimes à exiger un service équivalent à celui de Bordeaux, Nantes, Lille ou Marseille ;*

*Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> émettent le vœu que la Maire de Paris :*

- *délègue aux maires d'arrondissement l'organisation du service minimum d'accueil dans les écoles parisiennes les jours de grève.*

VŒU 09.2018.044 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9<sup>E</sup>, RELATIF À LA CRÉATION D'UN RÉFÉRENT LOCAL POUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CLIMAT DANS LES CRÈCHES ET LES ÉCOLES.

Mme Gypsie BLOCH expose que la Ville de Paris a mis en place un plan climat en s'engageant à réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre avec un objectif de baisse de 20 % d'ici à 2020. Dans ce plan climat effectivement, on trouve pour les écoles et les crèches un contrat de performance énergétique qui a amené plusieurs décisions de travaux qui se font au fur et à mesure dans les écoles, par exemple le changement du système de chauffage et de chaudière ou dans les crèches le changement des fenêtres et de la réfection de l'isolation. Les élus de proximité constatent sur le terrain qu'il y a des difficultés de communication entre les directeurs des écoles ou des crèches et les personnes en charge de la mise en place de ce contrat de performance énergétique lors de dysfonctionnements notamment dans les écoles. Les élus entendent assez régulièrement pendant les conseils d'école, des problèmes de classe trop froides ou parfois trop chaudes, de classes qui sont près du système de thermostat qui sont très chauffées, celles qui sont plus éloignées moins chauffées et des directeurs d'école à la peine pour trouver un interlocuteur à la fois pour réparer et pour qu'on prenne en compte ces dysfonctionnements rapidement.

Par ailleurs, toujours dans ce cadre, l'arrondissement a une crèche importante qui accueille à peu près 70 enfants, la crèche Ballu, pour laquelle une opération d'envergure était prévue depuis deux ans pour changer toutes les menuiseries, travaux importants par rapport à l'isolation de cette crèche. Ces travaux viennent d'être annulés sans que la CASPE, les agents de la circonscription, ne puisse clairement indiquer les raisons de l'annulation de ces travaux. Il est demandé aujourd'hui à la Ville de Paris et à la Maire de Paris à travers ce vœu qu'elle nomme au sein de chaque CASPE, donc au sein de chaque circonscription, un référent parmi les agents déjà en poste. Bien sûr il ne s'agit pas de créer un poste supplémentaire, ce serait un référent pour le plan climat qui soit à la fois en charge du suivi des opérations mises en œuvre, qui soit aussi une interface avec les directeurs d'école, notamment, et les personnels de crèche afin de pouvoir régler les dysfonctionnements qui apparaissent afin que le plan climat et les contrats de performance énergétique soient les plus efficaces possible. Le deuxième objet de ce vœu est de demander à la Maire de Paris qu'elle revienne sur sa décision concernant la crèche Ballu, pour laquelle la réfection des menuiseries et d'isolation est absolument fondamentale.

Mme Claire MOREL juge que la proposition qu'un référent soit nommé parmi les effectifs n'est pas une mauvaise idée. En revanche elle ne comprend pas l'histoire des travaux de la crèche Ballu qui ne sont pas annulés mais reportés d'un an pour une difficulté technique.

Madame le Maire estime inadmissible de tenir des discours proclimat, l'air respirable, etc. alors que concrètement pour une crèche retenue par la Mairie centrale, l'arbitrage pour les travaux n'est finalement plus favorable car c'est bien ce qu'ont annoncé les services de la DFPE : une annulation des travaux.

M. Sylvain MAILLARD affirme que c'est un très bon vœu parce que concrètement, il fait partie aussi des grandes orientations de la Maire de Paris d'avoir un plan climat ambitieux pour la Ville. Tous les élus le saluent mais en entrant dans le concret ça va devenir plus compliqué. C'est un peu à l'image des associations sportives pour 2024. Il y a entre l'affichage de ce qu'on aimerait faire, des beaux slides qu'on peut faire, et la réalité des choses. Il trouve important d'avoir quelqu'un qui appuie sur la sonnette d'alarme parce qu'on sait très bien que les crèches, les écoles maternelles, primaires sont dans des états qui ne font que s'aggraver parce qu'il faut de l'argent, il faut refaire l'immobilier, il faut le mettre à jour du XXI<sup>e</sup> siècle. Tout ce que l'on souhaite pour les particuliers, l'amélioration de l'habitat, il faut le faire aussi pour les équipements publics. M. Sylvain MAILLARD apprécie d'avoir quelqu'un pour arrêter la dilution des pouvoirs au sein de l'administration parisienne, avoir quelqu'un pour arbitrer et pour porter des projets aussi importants. Il votera ce vœu avec enthousiasme.

Madame le Maire, paraphrasant Mme Anne HIDALGO, déclare que l'air est irrespirable, le climat ne peut plus attendre, etc. Elle espère donc que ce vœu obtiendra l'avis favorable du conseil de Paris.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;*

*Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;*

*Vu le vœu présenté par Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris ;*

**Est adopté par 11 voix pour et 2 abstentions (Mme Pauline VÉRON et Mme Claire MOREL) le vœu suivant :**

*Considérant que la Mairie de Paris s'est engagée à réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre de son administration de 20% d'ici à 2020 ;*

*Considérant que la réhabilitation thermique des crèches et des écoles parisiennes contribue à parvenir à cet objectif ;*

*Considérant cependant que dans les écoles et notamment lors des conseils d'écoles ayant bénéficié de ce programme il a été dénoncé de nombreux dysfonctionnements (salles de classes trop froides le matin en particulier, avec des températures constatées de 15 degrés à l'arrivée des enfants) ;*

*Considérant que dans le 9<sup>e</sup> une opération prévue depuis deux ans de changement de toutes les menuiseries de la crèche Ballu vient d'être annulée par la mairie centrale sans que la CASPE de l'arrondissement puisse clairement en indiquer les raisons ;*

*Considérant par ailleurs que leur mise en œuvre et la réduction de la consommation énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre qui en découlent dépend, des personnels des établissements ;*

*Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> émettent le vœu que la Maire de Paris :*

- *Nomme au sein de chaque CASPE, parmi les agents déjà en poste, un référent pour le plan climat, chargé non seulement de suivre le contrat de performance énergétique des crèches et des écoles concernées de son territoire, mais également de faire l'interface avec les personnels des crèches et des écoles lorsque des dysfonctionnements apparaissent.*
- *Revienne sur sa décision concernant la crèche Ballu.*

VŒU 09.2018.045 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLİ ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT, RELATIF AUX NIDS DE POULE À PARIS.

M. Sébastien DULERMO observe que, comme pour le plan climat, il y a beaucoup de discours mais que les actes se font attendre. La Maire de Paris a transmis une note à la direction de la voirie et à la presse dans laquelle elle demande de mettre en œuvre des moyens supplémentaires pour améliorer l'état de la voirie. Il est particulier de transmettre ce genre de note afin de faire un effet de communication à la presse alors qu'il est de son devoir de s'occuper de l'entretien de la voirie. Il n'est pas exceptionnel de s'en occuper et de mettre des moyens sur cette thématique. Les élus ont été surpris par cette annonce car ce n'est pas l'habitude de la Maire de Paris de s'occuper de cette thématique-là, vu l'état des chaussées, car les crédits dédiés à l'entretien ont été réduits presque à néant pour être sans doute réorientés vers d'autres politiques plus prioritaires pour la Maire de Paris. Au-delà de la surprise, on a décelé un peu de malice car finalement c'est son cabinet et le secrétariat général qui ont bloqué les crédits d'entretien depuis le début de la mandature. Pour donner un ordre d'idée pour le 9<sup>e</sup> arrondissement, les crédits de l'entretien, cette année, sont d'environ de 40 000 €, insuffisants pour refaire une bordure ou une chaussée.

Madame le Maire constate qu'il manque 1 200 000 € pour réparer l'éclairage public et les feux tricolores, rien que sur le 9<sup>e</sup> arrondissement. La Ville a alloué la somme de 7 000 € depuis le début de la mandature, tout cela n'est pas dû au hasard.

M. Sébastien DULERMO résume ce fait en disant que plusieurs questions demeurent. Si on souscrit à l'intention de cette note, avec des moyens supplémentaires, on ne peut être qu'y être favorable. En revanche on se demande si l'augmentation du budget dédié à l'entretien, soit 40 000 € annuels pour 2018 représentent un abondement exceptionnel des IIL espaces publics et donc un budget directement géré par les copropriétaires, dont les travaux d'entretien de chaussées. Y aura-t-il la passation d'un marché de rénovation et une longue liste de chaussées supplémentaires ? Est-ce que c'est la multiplication des passages de l'enrobeur projeteur qui est un camion qui vient boucher certains trous sur la chaussée, qui fera patienter la rénovation de la chaussée pendant encore cinq ans ? A toutes ces questions, le vœu demande des réponses et des actions concrètes en lien avec les mairies d'arrondissement ainsi qu'un bilan précis de ce qui aura été engagé.

M. Sébastien DULERMO informe qu'il a rencontré la directrice de la voirie la semaine dernière par rapport à cette note. Elle a laissé entendre qu'il y aurait peut-être 40 000 € supplémentaires pour le 9<sup>e</sup> arrondissement, autant dire encore une fois qu'avec 40 000 € on ne va pas rénover grand-chose. Ce serait le double de l'entretien mais l'enveloppe est déjà très, très faible. On en profite pour dire qu'il serait opportun de faire un audit de fonctionnement des brigades de voirie, dont la réactivité pour les petits travaux de voirie n'apparaît pas suffisante. Avant, les brigades étaient au niveau de la section territoriale, donc à l'échelle assez réduite au niveau des arrondissements. Celle du 9<sup>e</sup> arrondissement concernait les 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements. Elle est maintenant à une échelle beaucoup plus grande et on a des réponses sur le terrain qui se font attendre à toutes ces petites imperfections.

Mme Claire MOREL trouve dommage la façon dont a été présenté le vœu parce qu'en fait, tout ce qui est souhaité, c'est que Madame la Maire ou la Mairie, la municipalité communique précisément aux élus du Conseil de Paris les modalités des moyens humains et financiers, saisisse les maires d'arrondissement pour identifier les chaussées pour les aider. Pour l'audit de fonctionnement des brigades de voirie, le rapport mensuel de ce qui va être fait est communiqué aux maires d'arrondissement et franchement c'est difficile d'être contre. Concernant l'enrobage, il y a des nids de poule mais la Ville de Paris n'est pas la seule à avoir subi un froid assez impressionnant, ce n'est quand même pas nouveau, c'est complètement vrai, il faut arrêter de nier un peu la vérité. Cela ne s'est pas dégradé en trois mois. Mme Claire MOREL fait du vélo et les a vu se dégrader assez rapidement, ça ne fait pas dix ans que ça se dégrade, il faut arrêter. Personne ne critique le fait que le froid accélère la dégradation de la voirie comme la neige, le froid, le gel. Quand on entend l'exécutif, on a l'impression qu'il faut faire des milliers de dépenses en plus et ne pas augmenter les impôts des Parisiens et trouver un équilibre. Il y a toujours un problème de dépenses qui ne sont pas faites.

Alors, il n'y a pas assez de logements sociaux, il en faut. Après il n'en faut pas, parce que ça coûte cher, à un moment il faut un peu trouver les arbitrages. La politique, c'est aussi faire des choix et à un moment, on a un budget avec des demandes de solidarité financière qui avaient augmenté il y a quelques années, donc des contributions, un budget social parce que la Ville de Paris est aussi un département assez important. À un moment il y a aussi peut-être des questions de priorité mais il y a quand même aussi un certain nombre de choses et de fonctions à remplir au sein de la Ville de Paris donc on ne peut pas tout faire tout le temps. Si Mme Anne HIDALGO a communiqué sur le sujet, c'est bien sûr parce que les Parisiens avaient bien vu qu'à l'issue de l'hiver ça s'était dégradé rapidement et heureusement qu'on communique sur ce qu'on fait parce que la situation est exceptionnelle. Bref, ce n'est pas le cas des trottoirs, c'est le cas des routes, donc pour ceux qui utilisent les routes, on voit bien que ça s'est dégradé en quelques mois à cause de l'hiver. On a trouvé légitime la demande, mais en même temps l'esprit polémique de ce vœu fait que son Groupe s'abstiendra.

Madame le Maire constate avec ironie que l'on a avancé. Ce n'est plus la faute de la région, ce n'est plus la faute de l'État, c'est la faute de « la Reine des neiges » cette fois. Au moins il y a toujours un bouc-émissaire.

Depuis quatre ans que le nouvel exécutif est aux responsabilités, il a fallu refaire de nombreuses chaussées, par exemple, la première année, la situation dans le quartier des grands magasins était totalement indigne. Rue des Mathurins, en particulier, il y avait des nids de poule énormes qu'il a fallu reboucher. Il faut réaliser maintenant une opération très importante sur la rue Richer qui doit être échelonnée sur deux années parce que les crédits ne permettent pas de le faire en une année. Les travaux de la première tranche ont eu lieu il y a quelques mois, les travaux de la deuxième tranche commencent demain. C'est dire à quel point le désengagement de la mairie centrale sur ces questions depuis plusieurs années est désolant.

M. Sylvain MAILLARD note, suite aux propos de Mme Claire MOREL, que ce n'est pas Mme Anne HIDALGO qui a écouté les Parisiens, c'est elle qui a écouté le journal *Le Parisien* qui a fait un article qui explique l'état de la chaussée, ce qui n'est pas tout à fait pareil, mais il est vrai que cela vient aussi d'une situation un peu exceptionnelle cet hiver avec beaucoup d'eau, avec du froid intense... La situation ne fait que se dégrader, évidemment ça s'est accéléré, et il y a aussi beaucoup de vidéos de cyclistes rigolotes qui sont pris dans des nids de poule sur les voies cyclables qui viennent juste d'être inaugurées. Donc, évidemment, cela fait réagir Mme Anne HIDALGO qui a répondu, non pas dans les conseils d'arrondissements, non pas au conseil de Paris mais à nouveau dans *Le Parisien* puisque c'est là où se fait la démocratie parisienne. M. Sylvain MAILLARD revient sur les propos de Mme Claire MOREL et sur le fait qu'on ne peut pas toujours exiger et en même temps dire « il faut baisser les impôts » et elle a raison. Aussi suggère-t-il, sur les deux prochaines années, d'arrêter le budget participatif, le budget en lui-même pour le consacrer à refaire les écoles, à refaire les crèches, à refaire la voirie, à remettre comme on l'a vu la dernière fois, des feux rouges. Bref, utiliser cet argent à des projets structurels dont on a besoin, du régalien. De toute façon, avec cet argent on ne parvient pas à produire bon nombre de projets du budget participatif qui ont été votés, cela semblerait plus efficace et correspondrait à un vrai besoin. On a de l'argent, on peut le trouver, cela semble être une réponse efficace.

Madame le Maire observe que justement cette année et pour 2019, la part du budget participatif sera la plus minimale pour dégager des crédits sur des travaux d'urgence.

Mme Isabelle VUGHT rappelle, sur le budget participatif, que le premier budget participatif du 9<sup>e</sup> arrondissement était le square Adolphe-Max. Donc il n'y a pas que des choses mauvaises dans le budget participatif.

M. Sylvain MAILLARD veut dissiper le malentendu. Il a été voté en 2015 et en 2018 le square Adolphe-Max n'est pas encore terminé. Pour que cela soit bien clair, il redit que pour les deux dernières années de mandature de Mme Anne HIDALGO, il lui semblerait logique de consacrer cet argent à une fonction plus efficace, plus identifiée plutôt que créer des projets que la mairie centrale n'arrive pas à produire.

Madame le Maire rappelle que le projet Adolphe-Max était un engagement de campagne municipale sur lequel l'exécutif a été élu, et il a veillé avec l'ensemble de la majorité municipale à ce que les projets retenus dans le budget participatif soient des projets d'aménagement.

Si aujourd'hui l'exécutif a diminué la part de son budget dédié au budget participatif, c'est que c'est devenu un écran de fumée car le règlement interdit tous les projets qui touchent à la végétalisation, à l'élargissement des trottoirs, aux places... alors que c'est ce que les Parisiens demandent.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;*

*Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;*

*Vu le vœu présenté par M. Sébastien DULERMO, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

**Est adopté par 11 voix pour et 2 abstentions (Mme Pauline VÉRON et Mme Claire MOREL) le vœu suivant :**

*Vu la note de la Maire de Paris adressé à la Directrice de la Voirie et des Déplacements, daté du 6 mars 2018, dans lequel elle lui demande de mettre en œuvre des moyens supplémentaires pour améliorer l'état de la voirie, avec des actions de fond à réaliser pendant le mois d'août ;*

*Considérant que la dégradation de la voirie parisienne n'est pas seulement la conséquence des mauvaises conditions météorologiques de l'hiver 2017/2018 mais d'un déficit d'entretien depuis plusieurs années ;*

*Considérant que les sections territoriales de voirie disposent de très faibles moyens en termes de budget d'entretien ;*

*Considérant que la rénovation des chaussées est du ressort des Investissements d'Intérêt Local, délégués aux Mairies d'arrondissement ;*

*Considérant que plusieurs actions peuvent être engagées pour améliorer l'état de la Voirie :*

- augmentation du budget dédié à l'entretien*
- abondement exceptionnel des IIL « Espace public »*
- passation d'un marché en vue de la rénovation exceptionnelle de chaussées*
- achat d'un ou plusieurs enrobeur projeteurs*

*Considérant que les réparations réalisées par les brigades - à base d'enrobé à froid - ont souvent un impact très limité dans le temps ;*

*Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :*

- communique précisément aux élus du Conseil de Paris les modalités des moyens humains et financiers mobilisés à la suite de la communication de sa note à la Directrice de la Voirie et des Déplacements ;*

- saisisse les Mairies d'arrondissement pour identifier les chaussées qui auront besoin de travaux urgents ;

- commande un audit du fonctionnement des bridages de voirie ;

- communique aux Mairies d'arrondissement le rapport mensuel - mesures mises en œuvre et résultats obtenus - qui lui sera transmis par la Direction de la Voirie et des Déplacements.

Madame le Maire annonce le vœu de Mme Claire MOREL relatif à l'accueil et note qu'elle a choisi de le rédiger en écriture inclusive.

#### VŒU 09.2018.046 -VŒU PRÉSENTÉ PAR PAULINE VÉRON ET CLAIRE MOREL RELATIF À L'ACCUEIL DES MIGRANT-E-S ET RÉFUGIÉ-E-S.

Mme Claire MOREL expose que ce vœu se place dans un contexte qui n'est pas nouveau mais qui est un peu plus particulier avec notamment des personnes qui sont au camp de la Chapelle à Paris avec le projet de loi qui vient d'arriver en discussion sur l'asile. Le vœu ne porte pas sur ce projet de loi, il traite du sujet parisien. Il a pour objectif de soutenir les initiatives des associations qui se multiplient dans ce contexte, soutenir également l'action de la Mairie de Paris. L'objectif de ce vœu est de demander que la Ville de Paris mette en œuvre des préconisations du Manifeste dit de Grande-Synthe, Grande-Synthe dans le Calaisis. Ces préconisations ne peuvent pas se faire sans l'appui de l'État puisque l'hébergement fait partie des compétences de l'État. L'objectif est de se dire, les personnes sont sur le sol français et d'un côté, on ne peut pas se dire que les situations humaines sont déplorables. On ne parle pas de politique migratoire et de politique d'asile, ce n'est pas le cadre choisi. D'un côté, se dire que c'est déplorable ces situations, et de l'autre côté ne pas faire grand-chose, ça veut dire des actions pour garantir l'accès inconditionnel à l'hébergement, quelles que soient les personnes. Alors bien sûr cet accès inconditionnel est pour les sans-abris, mais c'est aussi pour les personnes migrantes qui de fait sont sans abri. Elles sont parfois demandeuses d'asile et n'ont pas d'hébergement. Elles sont, comme on dit, « dublinées », et attendent les 18 mois avant de pouvoir redéposer une demande d'asile en France parce qu'elles ont été, par exemple, en Italie, obligées de déposer leur demande d'asile, de laisser leur empreinte alors qu'elles ne souhaitent pas faire leur demande d'asile en Italie. Ce sont des situations inextricables avec la question aussi d'harmonisation au niveau européen. Si les « dublinés » ont fait leur première demande d'asile en Hongrie, ils ne peuvent pas être envoyés en Hongrie parce que la France considère qu'il ne faut pas les renvoyer en Hongrie vu la situation des personnes migrantes dans ce pays. Ces situations sont inextricables avec des gens qui sont à la rue et qui ne sont pas assez hébergés.

Le premier point est de garantir cet accès inconditionnel à l'hébergement et également des dispositifs de carte de citoyenneté comme il peut y en avoir à New York ; également une attention particulière sur le devenir des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs. Il y a un rapport qui a été remis d'ailleurs au Premier ministre en février à ce titre parce que la coordination entre les départements et l'État doit être améliorée.

Donc ce vœu a pour objet de demander une meilleure prise en charge de l'État et des départements et on espère que le rapport pourra aboutir à une meilleure prise en charge. Il est demandé que l'État assume sa mission et assure les moyens pour créer des solutions d'hébergement plus nombreuses et plus qualitatives. Également ce Manifeste a pour objectif de créer un réseau d'élus de collectivités désirant se saisir des questions de l'accueil des urgences liées aux migrations.

Enfin, deuxième point, après la mise en place des préconisations de ce Manifeste, le vœu appelle à ce que la Maire de Paris demande au législateur de supprimer le délit de solidarité. Le président de la République a constaté qu'il fallait l'adapter, c'est un premier pas. Le Groupe de Mme Claire MOREL considère qu'il faut le supprimer parce qu'il ne s'applique pas aux passeurs. Par définition, le passeur ne fait pas de la solidarité, il fait du business, donc l'objectif est de supprimer ce délit de solidarité qui n'empêcherait pas de poursuivre les passeurs parce que c'est tout à fait autre chose. Ce vœu a pour objectif vraiment de mettre en valeur le fait qu'on ne peut pas d'un côté déplorer la situation, de l'autre, ne pas faire grand-chose et donc il a pour objet d'appuyer cela. En tout cas, le point de vue de ce vœu aussi est de dire que ce n'est pas en ne faisant pas d'hébergement qu'on supprimera l'appel d'air et que finalement les migrants se disent « Ah, finalement il n'y a pas d'hébergement nous ne venons pas en Europe, nous ne venons pas en France ». Ce n'est évidemment pas comme ça que ça se passe, on en est tous conscients. Du coup, plutôt que de ne rien faire, il faut au moins considérer qu'il y ait un accueil inconditionnel et d'hébergement qui soit mis en œuvre, donc plus d'accueils qui soient créés sur Paris, la région parisienne et en France.

Madame le Maire note que ce sujet est douloureux et que chacun doit prendre sa part de responsabilité.

M. Alexis GOVCYAN exprime également que le sujet est grave, il s'agit d'hommes et de femmes, de vies humaines. Il faut prendre de la hauteur et ne pas tomber dans les polémiques des postures politiciennes, comme cela semble être le cas de ce vœu. Le sujet mérite un autre niveau de débat. La France est aujourd'hui, comme dans l'ensemble des pays européens, face à une situation sans précédent. Cette crise migratoire est là, elle va continuer, c'est une première chose. Face à cette situation de grande ampleur, la polémique des postures caricaturales n'est pas de mise, les approximations non plus. Il juge que Mme Claire MOREL amalgame migrants, réfugiés dans un texte où on ne comprend pas bien comment les choses se passent et le vœu, surtout dans sa rédaction, est un plaidoyer antigouvernemental. M. Alexis GOVCYAN déclare « *Mes chers collègues, nous sommes ici dans un conseil municipal. Nous ne sommes ni à l'Assemblée nationale, (...) ni au Sénat, et le conseil municipal n'est pas le lieu où nous allons débattre du projet de loi Asile et immigration* ». Il juge que c'est manifestement l'intention de ce vœu. Les élus locaux doivent prendre leurs responsabilités. Il est de leur devoir et de leur responsabilité d'accompagner au plus près du terrain la réalité des flux et des arrivées massives de migrants. L'exécutif n'a pas attendu le Groupe de l'opposition au niveau de l'action à mener. Toutefois, ce vœu a une vertu, celle de redire ce qui a été fait par l'exécutif depuis qu'il est aux responsabilités, depuis 2014, et ce que Madame le Maire a souhaité faire dans ce cadre. D'abord, en 2016, la Maire du 9<sup>e</sup> a proposé à la Préfète, Mme Sophie BROCAS, de réquisitionner l'immeuble cité Charles-Godon, pour y ouvrir un centre d'accueil pour migrants mineurs.

C'est une réalité concrète depuis le début 2017 dans un quartier fortement densifié et résidentiel. Les élus ont accompagné et continuent à le faire au quotidien pour que ce centre fonctionne dans les conditions les plus optimales en ayant le soin d'associer constamment les riverains. Ce sont d'ailleurs les premiers à venir régulièrement déposer au centre des vêtements et des objets pour égayer les lieux. L'exécutif a impliqué le conseil municipal des enfants qui ont réalisé en début d'année des cartes à l'attention des migrants. Récemment a été mis en place un rendez-vous musical le dimanche soir avec le PMO, Paris Mozart Orchestra, parce que la musique est un langage universel. Ce centre est viable parce qu'il est à taille humaine, c'était une des conditions demandées par Madame le Maire. Il est remarquablement géré par l'association Coallia. La Maire du 9<sup>e</sup> a obtenu que ce centre poursuive son activité encore cette année. Parallèlement, avec Mme Gypsie BLOCH, la scolarisation des enfants à la rue dans une classe dédiée à l'école 21 Milton est une réalité. C'est concret. C'est du travail de tous les jours. Et comme cela a été dit en début de séance, à partir du mois de mai, sera mis en place avec Emmaüs, un petit déjeuner de la solidarité chaque semaine à destination de ceux qui sont dans la rue.

Il faut aussi souligner l'immense exemple de solidarité qui s'est développé chez les habitants du 9<sup>e</sup> cet hiver dans le cadre du plan Grand froid, il n'y a pas que les nids de poule, il y a aussi de la solidarité. Ont été ouverts les gymnases Gauguin et celui du lycée Lamartine, sans oublier autour de la paroisse de la Trinité, de Notre-Dame-de-Lorette où certains hébergent des familles de réfugiés syriens. Ça c'est aussi une réalité. Avec Madame le Maire, les élus ont aussi le souci de faire œuvre de pédagogie en direction des habitants de l'arrondissement : expositions, pièce de théâtre autour de l'exil, interpeler le grand public sur les réalités des routes de l'exil, des conférences sur la situation des Chrétiens d'Orient, sur les conflits du Moyen-Orient comme la semaine dernière avec Régis Le Sommier, sans oublier d'autres actions pour les Chrétiens d'Orient avec l'œuvre d'orient. Toute une série d'actions a été mise en place dans ce cadre. Côté 9<sup>e</sup> sur le terrain, les élus prennent leurs responsabilités, il faut regretter que la Maire de Paris n'en fasse pas de même. Elle aurait pu, déjà en 2016, alors que la crise migratoire était à son paroxysme, profiter du projet de loi sur le nouveau statut de Paris pour récupérer à cette occasion la compétence de la gestion des migrants. Au lieu de cela, elle se défait sur l'État et présente un vœu de la sorte alors que ce même État aujourd'hui, le Gouvernement d'Édouard PHILIPPE, consacre cette année 1 milliard d'euros à cet enjeu majeur alors que sous les gouvernements soutenus par le Groupe de l'opposition, ce budget était beaucoup moins important, peut-être de moitié. Donc ce vœu ne concerne pas un conseil municipal mais il doit être éventuellement débattu dans le cadre du Parlement. C'est un plaidoyer antigouvernemental et l'exécutif ne souhaite pas y souscrire. Il réalise par ailleurs des actions sur le terrain et n'a pas besoin d'un vœu supplémentaire qui est plutôt une posture politicienne. Pour toutes ces raisons, M. Alexis GOVCYIAN demande à Mme Claire MOREL de bien vouloir retirer son vœu, sinon il appellera à voter contre.

Mme Claire GANNET souscrit complètement à ce que vient de dire le premier adjoint. Ce vœu peut mettre mal à l'aise quand on le lit parce que sur le fond, on ne l'a pas forcément attendu pour se sentir émus, interpellés en tant qu'humains parce qu'il concerne tout le monde.

On peut estimer être dans un vrai élan humaniste et au-delà de la tradition française d'accueil, avec un vrai respect des êtres humains qui arrivent dans des situations extrêmement périlleuses, dramatiques. Déjà sous Monsieur HOLLANDE les choses étaient à leur paroxysme et on n'a jamais entendu l'opposition prendre la parole à ce moment-là sur le sujet et c'est très important de le rappeler. Il est vrai que le vœu peut mettre des élus dans une situation indélicate, on aurait envie de souscrire à beaucoup de choses qui y sont inscrites, s'il n'y avait pas une critique et quelque chose de malheureusement beaucoup plus complexe et antigouvernemental à laquelle l'exécutif n'a pas envie de s'associer, ce qui ne remet rien en cause son vrai souhait humaniste à l'échelle de proximité quotidienne.

Madame le Maire, pour la parfaite information de l'assemblée, précise que ce vœu est déposé dans le 9<sup>e</sup> comme il a été déposé dans le 14<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissement mais n'a pas été débattu ou déposé dans les arrondissements qui sont les plus concernés, le 10<sup>e</sup>, le 18<sup>e</sup>, le 19<sup>e</sup>. Alors il est vrai qu'il y a une phrase qui met en cause la gestion de Madame HIDALGO, présidente du département de Paris puisqu'on estime que, s'agissant des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs, la prise en charge est insuffisante. Ce n'est pas un vœu porté par l'exécutif de Madame HIDALGO mais c'est une initiative qui, curieusement, ne touche pas le 10<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> arrondissement, à croire qu'il y a quelques problèmes dans la majorité au niveau départemental.

M. Sylvain MAILLARD observe que l'on reconnaît un vœu politique de la Maire de Paris quand il est écrit en écriture inclusive, c'est typique. Il rappelle que le Premier ministre a fait passer une circulaire le 22 novembre 2017 pour inviter à ne pas faire usage de l'écriture inclusive. Pourquoi ne pas faire usage de l'écriture inclusive ? Tout simplement parce que tous les habitants du 9<sup>e</sup> entre autres, s'ils veulent lire votre vœu, ne peuvent pas le lire s'ils sont mal voyants ou non voyants. Pourquoi ? Parce que l'écriture inclusive n'est pas lisible avec les outils à l'heure actuelle. Donc l'écriture inclusive est une écriture qui n'est pas inclusive. Pour cette raison, il demande, et il a eu l'occasion de le dire à la Maire de Paris, de ne pas utiliser cette écriture inclusive tout en comprenant que c'est un signe de reconnaissance.

M. Sylvain MAILLARD veut saluer Madame la Maire, comme l'a dit Monsieur le premier adjoint, au sujet de Coallia, le travail personnel qu'elle a apporté pour aider cette association. Ils sont allés ensemble écouter le Paris Mozart Orchestra et c'était un soir vraiment très fort. Il faut rappeler que cette association qui fait très peu de bruit, a accueilli plus de 8 000 enfants l'année dernière en 12 mois d'exploitation. Au-delà d'un vœu, il veut dire ce qui se passe concrètement et que sans l'intervention de Madame la Maire, ce centre aurait probablement fermé si elle n'avait pas tiré la sonnette d'alarme. Il indique qu'il y a une vraie entente, c'est pour cela qu'il est surpris par ce vœu, entre le ministre M. Jacques MEZARD, M. Julien DENORMANDIE et Mme Anne HIDALGO sur un travail en commun. Depuis quelques semaines ils se rendent ensemble régulièrement pour voir concrètement comment trouver des solutions. M. Sylvain MAILLARD se déclare donc surpris par cette interpellation parce qu'il y a la volonté de la majorité de travailler avec la municipalité sur un sujet qui touche tout le monde et sur lequel on veut vraiment trouver des solutions pragmatiques. Il n'y a pas de posture, ce sont vraiment des solutions pragmatiques. Enfin, sur le délit de solidarité, c'est une vraie question, une vraie question qu'on peut poser. M. Sylvain MAILLARD va repartir parce qu'on commence l'étude du projet de loi « asile, immigration, intégration » à 21 heures 30.

Cela fera partie des questions pour la majorité de définir quel est le délit de solidarité et où il s'arrête. Il estime qu'il ne fait pas partie des prérogatives d'un conseil d'arrondissement d'avoir ce type de réflexion. Évidemment, chaque citoyen peut l'avoir mais il trouve étonnant qu'en conseil d'arrondissement, on se prononce là-dessus, c'est compliqué et demande beaucoup d'auditions. Une dizaine ont été réalisées pour écouter, pour pouvoir vraiment juger où s'arrêterait le droit et là où était l'efficacité et il faut essayer de trouver une solution efficace. Le président de la République en a parlé pour trouver un bon équilibre, pour que les passeurs ne bénéficient pas d'une impunité, mais concrètement en droit c'est assez compliqué à établir. La limite est compliquée à établir entre l'aide humaine indispensable que l'on peut avoir à la frontière, entre autres des Alpes, où il y a des situations terribles. Des hommes et des femmes se battent pour aider des enfants, des femmes, des hommes en grande difficulté, et évidemment il faut être avec eux, et puis d'autres qui organisent, qui vivent de ça et ne surtout ne pas les protéger, au contraire les dissuader. Donc il s'abstiendra sur ce vœu.

M. Jean-Baptiste de FROMENT confirme que c'est évidemment un sujet très, très douloureux où on est tous très concernés. On s'est au conseil de Paris beaucoup engagés lors de toutes les discussions autour de la Nuit de la solidarité et son groupe a fait des propositions dont un certain nombre d'ailleurs a été retenu par la Maire de Paris. Il a été notamment demandé à ce que la Maire de Paris revendique la compétence en matière d'hébergement d'urgence. Comme c'est un problème métropolitain, un plan d'hébergement d'urgence est maintenant établi au niveau de la métropole. Son Groupe a demandé qu'il y ait une unité de pilotage sur ces questions, aujourd'hui il n'y en a pas et c'est quand même un vrai sujet. Il y a un sujet organisationnel majeur qui n'est pas qu'une question de moyen parce que cette métropole est la plus généreuse d'Europe, de très, très loin. Quand on dit métropole, on considère l'action de la Ville de Paris et du département de Paris qui fait plus que ce qu'elle devrait, et évidemment l'État qui est quand même le premier acteur compétent. On dépense 1 milliard d'euros sur l'Île-de-France pour l'hébergement d'urgence, c'est considérable et on ne sait pas si on pourra continuer indéfiniment et si c'est ça la réponse. Donc beaucoup d'efforts ont été faits, des questions d'organisation doivent être posées, on doit s'améliorer de ce point de vue.

Sans revenir sur tout ce qui a été dit sur le vœu, M. Jean-Baptiste de FROMENT exprime une vraie gêne parce qu'il n'est pas totalement sûr que Mme Anne HIDALGO soit à l'origine de ce vœu. Il pense qu'il y a plutôt une forme de courant un tout petit peu gauchiste de la majorité municipale qui en est à l'origine, quelque chose comme un courant hamoniste, c'est très compliqué. Il existe beaucoup de groupuscules qu'il ne maîtrise pas mais il est évident que dans sa rédaction et même dans les propositions, il y a une forme de surenchère à la limite de l'irresponsabilité. Quand on lit les propositions, il y a clairement la volonté de dire qu'il ne faut faire aucune différence entre les personnes qui, a priori, selon le droit applicable, peuvent prétendre rester en France et les demandeurs d'asile qui y ont droit, et les autres, des migrants économiques qui n'ont pas tous vocation à rester sur le territoire national. Il y a clairement une volonté de dire qu'il ne faut faire absolument aucune différence.

Sur l'hébergement, M. Jean-Baptiste de FROMENT note que Mme Claire MOREL a parlé de l'inconditionnalité du droit à l'hébergement. Il est inscrit dans la loi, personne ne veut le remettre en cause, et certainement pas l'exécutif. Il est bien entendu que toute personne qui, sur le territoire français, est en détresse morale, sociale, humanitaire, sanitaire, a le droit inconditionnel à l'hébergement. C'est la loi. Mais est-ce qu'elle a le droit inconditionnel à rester éternellement sur le territoire français quelle que soit sa situation ? Non. Ce n'est pas une question qu'une municipalité a à gérer, c'est une question du droit de l'accueil des étrangers qui relève de la loi, donc c'est hors sujet, mais clairement ce vœu souhaite aller sur ce terrain. M. Jean-Baptiste de FROMENT s'oppose pour deux raisons. D'une part, parce que ce débat ne peut se tenir dans un conseil d'arrondissement et s'il était parlementaire, il ne serait pas d'accord avec le slogan qui consiste à dire que tous ceux qui sont ici sont d'ici et qu'il n'y a plus du tout de droit d'immigration à établir et que finalement l'accueil en France ne doit plus être régulé. C'est clairement le message qui est envoyé dans ce vœu, donc il n'y souscrit pas.

Madame le Maire rappelle à Mme Claire MOREL qu'elle lui reprochait, sur le service minimum d'accueil de vouloir changer la loi, ce qui n'est évidemment pas le cas, et Mme Gypsie BLOCH l'a démontré. Là, elle lui demande d'intervenir sur un sujet qui n'est pas de la compétence du Conseil du 9<sup>e</sup>, qui n'est pas de la compétence du Conseil de Paris. Donc elle lui propose de retirer ce vœu. Si tel n'est pas le cas, elle appellera à voter contre ce vœu qui, malheureusement n'est pas à la hauteur du défi à affronter et qu'il faut déplorer.

Mme Claire MOREL ne va pas retirer ce vœu parce qu'elle considère comme logique que le conseil d'arrondissement se prononce sur un vœu qui appelle la Maire de Paris à mettre en place un certain nombre de choses. Revenant sur la question de l'aide sociale à l'enfance pour les mineurs, le lien entre département et État est mal établi puisqu'à partir du moment où les mineurs deviennent majeurs, ils basculent, donc plus d'aide sociale à l'enfance, donc plus de département, cela passe à l'État. C'est un vrai problème qui n'est pas lié à Mme Anne HIDALGO, qui est lié quand même aux dispositifs départementaux et lié à l'État. Ce n'est pas Mme Anne HIDALGO qui règle ces problèmes-là, c'est un vrai sujet d'articulation. On considère que c'est un peu logique qu'un conseil de Paris se prononce sur cette question-là pour l'améliorer, se prononce sur le fait qu'on a des personnes dehors à Paris et en métropole et Île-de-France, et donc à un moment il est bien de se dire qu'il faut faire quelque chose. De ce fait, il faut peut-être interpeller l'État. Par ailleurs, Mme Claire MOREL rappelle que son Groupe avait interpellé lors du conseil d'arrondissement du 9<sup>e</sup> par un ou deux vœux sur cette question-là lors de la précédente municipalité, notamment pour ouvrir des centres d'hébergement d'urgence, qu'on en avait ouvert aussi sur des immeubles avant les travaux. Donc on a fait notre part, comme le fait très bien l'exécutif en ce moment, on sait très bien ce qui se passe et elle n'a aucune critique par rapport à ce qui se passe dans le 9<sup>e</sup>. C'était une de ses délégations et cela lui posait problème parfois que l'État serre les vis sur des financements pour des centres d'hébergement d'urgence, alors qu'il y avait des gens dehors, donc il faut complètement l'assumer. C'est une critique qu'elle avait portée et cela ne la dérange pas de la reporter actuellement. S'il y a un paragraphe sur le projet de loi « asile » qu'on considère très difficile qui restreint quand même un certain nombre de procédures administratives pour les demandeurs d'asile, elle pense que personne ne dit le contraire puisque même le Gouvernement assume pour réduire ce fameux

appel d'air. Le dire peut paraître polémique mais c'est quand même ce qui se passe. Donc ce vœu essaie de mettre l'État devant sa responsabilité, y compris la Mairie de Paris, pour qu'il s'empare de ce débat qui concerne quand même le territoire parisien. Donc elle ne retirera pas ce vœu.

M. Sylvain MAILLARD pour préciser sa pensée, a été convaincu sur le fait que ce n'est peut-être pas Mme Anne HIDALGO qui a déposé ce vœu et pour ne pas la mettre en difficulté, il va voter contre ce vœu.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;*

*Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;*

*Vu le vœu présenté par Mme Claire MOREL, Conseillère du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

**Est rejeté par 11 voix contre et 2 voix pour (Mme Pauline VÉRON et Mme Claire MOREL) le vœu suivant :**

*Considérant la crise humanitaire à laquelle la France et Paris, sa capitale, doivent faire face et dont l'Union Européenne est responsable au premier chef par la non mise en place d'un dispositif d'accueil efficace.*

*Considérant les nombreux les foyers de tensions dans le monde sont encore trop nombreux en raison des conflits, de la pauvreté et du dérèglement climatique.*

*Considérant la solidarité européenne ne répondant pas aux enjeux actuels, et que les règles de Dublin font notamment reposer le poids de l'accueil des réfugiés sur les pays aux frontières de l'Europe.*

*Considérant les politiques de fermeture des frontières et des esprits qui ne résoudront pas les crises systémiques en œuvre de par le monde.*

*Considérant que la France est dépositaire d'une tradition historique d'accueil aujourd'hui mise en danger, car non assurée et non assumée.*

*Considérant que La France a choisi de s'engager dans une politique migratoire d'une dureté sans précédent avec un arsenal législatif mis en place pour stopper l'immigration : sécurisation des frontières, financement et déploiement de forces policières, réglementations diverses et variées limitant les libertés individuelles des exilés notamment, renvois à la frontière.*

*Considérant l'engagement volontaire de citoyens, bénévoles, militants associatifs ou responsables politiques, qui agissent au niveau local, là où de nombreuses initiatives ont foisonné, loin de l'image d'un pays et d'un peuple recroquevillés.*

*Considérant que Paris, les villes, les territoires de France accueillants restent souvent bien seuls avec les ONG et les associations, en première ligne pour faire face aux enjeux de l'urgence du sort des exilés de tout âge.*

*Considérant la mobilisation sans précédent, depuis le mois de juin 2015, de la ville de Paris, par le biais de son plan de mobilisation pour l'accueil des réfugiés, construit étroitement avec l'État, qui décline 18 engagements répondant aux principes suivants : aucune hiérarchie ne doit être faite entre les personnes à la rue ; la ville de Paris et les Parisiens restent mobilisés ; la réponse à l'urgence est indissociable de la préparation de l'avenir.*

*Considérant le bilan conséquent qui a déjà été fait du Plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés :*

- création d'un centre spécialisé pour l'accueil des femmes isolées et femmes avec enfants ;*
- création de la bulle permettant l'accueil l'orientation et l'hébergement de milliers de réfugiés;*
- participation à la mise à disposition de foncier permettant l'ouverture par l'État de nouvelles places de centres d'hébergement ;*
- soutien à la conduite des missions des partenaires : dispositifs d'apprentissage du français, distribution alimentaire, accompagnement des mineurs non accompagnés, gestion de l'hébergement ...*
- encouragement de la mobilisation citoyenne (plateforme dédiée [jemengage.paris](http://jemengage.paris) <<http://jemengage.paris>>, mise en place d'un réseau de collecte de dons), ...*
- soutien à la création d'une maison des droits humains à Paris par la Fédération internationale des droits de l'homme, renforcement de l'aide humanitaire internationale.*

*Considérant également la violence que représente l'accueil fait aux migrants : fragmentation des dispositifs, tri, surcharge administrative, sous-évaluation des besoins en interprétariat, entraînant une restriction de l'accès aux soins et aux droits, qui compromettent l'intégration futur.*

*Le Conseil d'arrondissement propose que la Maire de Paris, au nom du Conseil de Paris,*

- signe le Manifeste dit de Grande-Synthe afin de donner une nouvelle impulsion, celle de faire de la question des exilés une grande cause nationale.*
- mette rapidement en place les six préconisations de ce manifeste. À savoir :*

*1- Nos villes, nos communes, nos territoires peuvent devenir des villes, des communes et des territoires refuges pour tous ceux et toutes celles qui ont besoin d'être mis à l'abri, en répondant d'abord et avant tout aux urgences, celles liées à l'accès inconditionnel à l'hébergement, à l'alimentation, à l'hygiène, à la santé, à l'éducation, pour répondre aux besoins vitaux, le temps que les personnes puissent entrer dans le droit commun.*

*2- Nous délivrerons, comme à New York, une carte de citoyenneté à chacun, permettant aux personnes, quel que soit leur statut, de vivre dans nos territoires. Car c'est dans tous les cas, au-delà de la demande d'asile en France, penser le parcours de l'exilé comme un temps de présence dans notre pays, au sein de nos territoires.*

3- Nous proposons au-delà de l'hospitalité des villes, la reconnaissance de cette présence temporaire, dite de transit, afin de « sécuriser » les parcours migratoires, d'offrir le temps nécessaire à la réflexion sur leur projet migratoire permettant, ensuite, à chacun de choisir, de le poursuivre, de l'amender ou d'y renoncer.

4- Nous demandons une attention particulière sur le devenir des mineurs non accompagnés et les jeunes majeurs dont la prise en charge est insatisfaisante, notamment par les conseils départementaux et l'État.

5- Nous proposons que l'État assume sa mission et assure les moyens pour créer des solutions d'hébergement plus nombreuses et plus qualitatives que celles existantes aujourd'hui. Il faudra, par ailleurs, harmoniser les dispositifs pour éviter que le logement d'urgence ne devienne la règle.

6- Nous organiserons un réseau d'élus et de collectivités désirant se saisir des questions de l'accueil et des urgences liées aux migrations.

- appelle à supprimer le « délit de solidarité » inscrit dans la loi française qui permet à l'État de poursuivre en justice des personnes, coupables d'être venues en aide à d'autres personnes en situation d'urgence.

#### CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil d'arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

L'Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement



Sébastien DULERMO